

## La vallée du Thouet et La directive cadre sur l'eau

Information, sensibilisation, appui techniques  
pour les agriculteurs en vu d'un programme  
d'actions pluriannuels



*Gestion des Espaces Naturels par l'Agriculture*

# Remerciements

---

Tout d'abord, je remercie Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet qui a bien voulu accepter ma candidature spontanée pour ces trois mois de stage. Merci au président René CHARRON, au personnel de la structure, en particulier à Olivier CONSTANTIN et Guillaume CHARRUAUD mon maître de stage qui a pris le temps de m'accompagner tout au long du stage.

Je tiens à remercier les agriculteurs qui ont bien voulu se libérer pour répondre à mes différentes questions ; sans eux le travail n'aurait pas été possible. Merci aux autres personnes qui m'ont apportés leurs aides.

Pour finir, je remercie l'établissement de Sup Agro Florac, en particulier Marie Hélène Leroux pour la gestion administrative du stage ainsi que pour sa disponibilité et Philippe DESPRES pour le suivi du stage.

# **Syndicat mixte de la vallée du Thouet**

1, place du Docteur Bouchet

79600 SAINT-LOUP-LAMAIRE

Tél. : 05.49.64.86.98 -- Fax : 05.49.64.86.00

[smvt@valleeduthouet.fr](mailto:smvt@valleeduthouet.fr) -  
[www.valleeduthouet.fr](http://www.valleeduthouet.fr)

Président : René CHARRON

Maitre de stage : Guillaume CHARRUAUD

# Sommaire

---

Introduction.....	1
<b>Première partie : Contexte global du stage</b>	
I. Contexte départemental.....	2
1. Paysages et milieux naturels.....	2
2. Coté agriculture, des productions diversifiées.....	2
II. Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.....	3
1. Statuts et fonctionnement.....	3
2. Compétences et organisation.....	3
3. Partenariats et acteurs du territoire.....	4
III. La vallée du Thouet.....	5
1. Bassin versant et généralités.....	5
2. Le Thouet amont : Des sources à Saint Loup Lamairé.....	5
a. Paysages et milieux naturels.....	5
b. Agriculture.....	6
3. Le Thouet aval : De St Loup Lamairé à la confluence avec l'argenton.....	6
a. Paysages et milieux naturels.....	6



b. Agriculture.....	7
4. Bilan, les points essentiels.....	7

## **Deuxième partie : La DCE et le monde agricole**

I. La Directive cadre sur l'eau.....	7
1. Objectifs généraux et application nationale.....	7
2. L'application de la DCE par le SMVT : le CTMA 2011-2015.....	9
a. Généralités.....	9
b. Le Réseau d'évaluation des habitats.....	10
3. Etat d'avancement du CTMA et informations.....	11
4. Des ouvrages hydrauliques problématiques.....	11
□ Problématique	
II. Eléments de compréhension du projet.....	13
1. Explication de la problématique.....	13
2. Demande su SMVT.....	13
3. Méthode de travail et organisation.....	13
4. La baisse de la ligne d'eau : Etat des lieux et conséquences.....	14

a. Les activités d'élevage.....	14
b. Les activités céréalières.....	15
5. Bilan, les points essentiels à retenir.....	16

## **Troisième partie : Information, sensibilisation et appuis technique pour les agriculteurs**

I. Le « questionnaire enquête ».....	17
1. Objectif.....	17
2. Contenu et utilisation.....	17
II. Le choix des sites d'études.....	18
1. Les sites d'études .....	18
a. Le site de Jusselin.....	18
b. Le site de la Forge à Fer.....	19
c. Le site de la Roche-paillé.....	19
III. Réalisation des enquêtes et analyse.....	20
1. Le site de Jusselin.....	20
2. Le site de la Forge à Fer.....	21
3. Le site de la Roche Paillé.....	23

4. Interprétation générale des résultats.....	24
IV. Pistes de solutions : acceptation du projet et appui technique.....	24
1. Solutions techniques envisageables.....	25
a. Accès du bétail à la rivière.....	25
b. Abreuvement des animaux.....	26
c. Irrigation.....	27
2. Communication, information et médiation.....	27
a. Action de communication et d'information.....	27
b. Groupe de travail et médiation.....	28
c. Argumentaire : gain pour l'agriculteur.....	28
v. Analyse et bilan critique du travail réalisé.....	29
1. Bilan des résultats et des solutions proposées.....	29
2. Bilan personnel .....	30
Conclusion.....	31

# Introduction

---

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet m'a accueilli durant trois mois pour que je réalise mon stage validant la licence professionnelle Gestion des Espaces Naturels Agricoles. Cette structure est une collectivité locale, qui rassemble deux compétences : une compétence rivière pour la gestion et l'entretien du Thouet et une compétence tourisme pour la valorisation de la vallée.

Prenant sa source à l'extrémité du massif armoricain, au cœur de la Gâtine, le Thouet traverse le département des Deux-Sèvres puis celui du Maine et Loire où il se jette dans la Loire. S'y développent les prairies et l'élevage à l'amont sur substrat granitiques et la céréaliculture à l'aval sur le bassin parisien. Le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet gère la rivière du côté Deux Sèvres (110km de rivière) et c'est la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement qui gère la partie Maine et Loire (35km de rivière).

Afin de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau, qui prévoit un bon retour écologique des eaux d'ici 2015 ces deux structures ont décidé de travailler mutuellement en signant un *Contrat Territorial des Milieux Aquatiques* en partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne. Ce contrat pluriannuel (2011-2015) prévoit des actions répondant à la directive cadre sur l'eau. Une des actions sera la modification de certains ouvrages hydrauliques qui posent le problème aujourd'hui de la continuité écologique. En effet le Thouet est saturé d'ouvrages (anciennes chaussées de moulin ou barrages droits récents) avec plus de 120 ouvrages pour 150 kilomètres de rivière. Ceux-ci sont aujourd'hui impactant écologiquement, car non gérés avec une fermeture perpétuelles des vannes donnant lieu à une succession de petits plan d'eau sur la rivière transformant le biotope original. Le Syndicat mixte prévoit à travers ce programme d'actions la modification d'une trentaine d'ouvrages pour la partie Deux Sèvres. Ces travaux vont abaisser la ligne d'eau, impactant certains usages tels que l'usage agricole. Suite à ces impacts sur l'activité agricole le syndicat est soucieux de prévoir des mesures d'accompagnement pour les agriculteurs. Mon travail s'inscrit sur cette thématique :

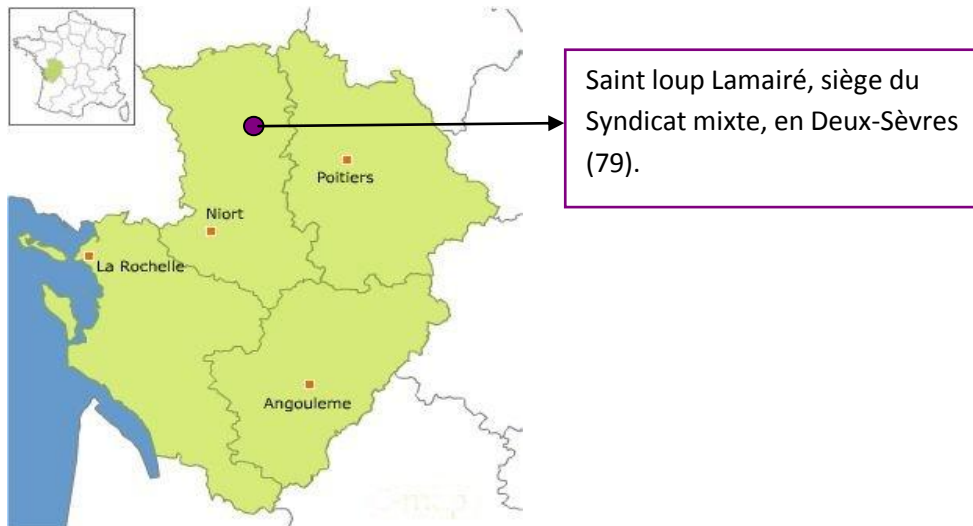
---

Quels moyens et quelles mesures d'accompagnement proposer aux agriculteurs usagers de la rivière suite à la baisse de la ligne d'eau ?

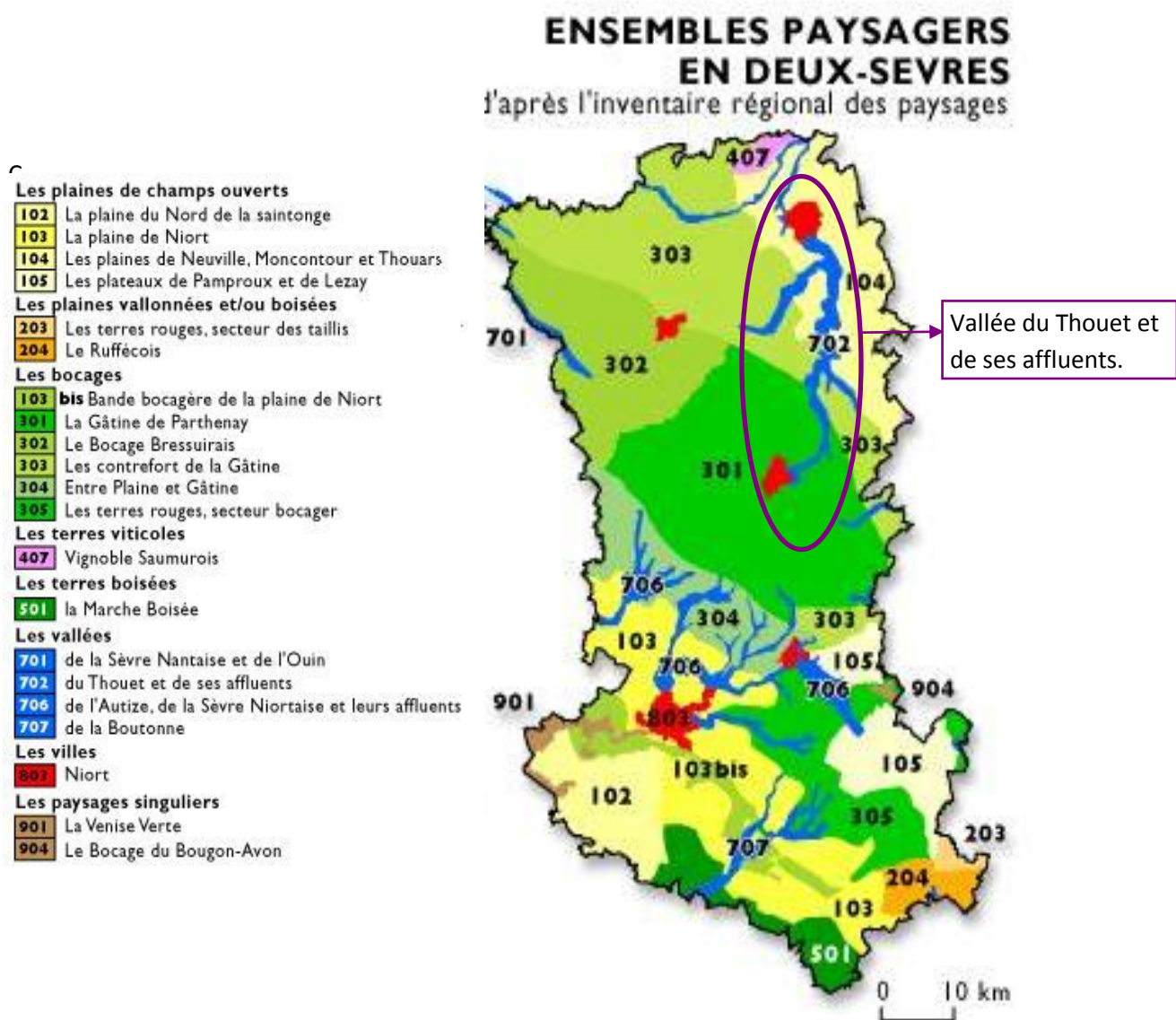
---

Dans un premier temps, une présentation du contexte agricole et environnemental, et du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet sera nécessaire. Dans une deuxième partie je présenterais le contexte de la problématique, puis son explication. Pour finir, dans une dernière partie mon travail sera présenté ainsi qu'une analyse des résultats ; des pistes de solutions et un bilan concluront ce dossier.





**Illustration 1** : Carte du Poitou-Charentes



**Illustration 2** : Région naturelles des Deux-Sèvres

# Première partie : Contexte global du stage

---

Cette première partie sera la présentation du territoire et de la structure dans laquelle j'ai pu évoluer durant trois mois. Etant donné que le Thouet traverse deux départements, les Deux Sèvres et le Maine et Loire ; je me suis essentiellement intéressé à la partie de rivière gérée par le syndicat : les Deux Sèvres. Le détail du contexte agricole à différentes échelles m'a paru essentiel car cela a été la base de mon travail.

## I. Contexte départemental

Les locaux du syndicat mixte de la vallée du Thouet se trouvent sur la commune de Saint-Loup-Lamairé, petite commune rurale de 1000 habitants située au fond de la vallée du Thouet et bordée par des collines. Cette commune se situe au Nord Est du département des Deux Sèvres (79) ; Ce département fait partie de la région Poitou-Charentes qui rassemble les départements de la Vienne, de la Charente-Maritime, de la Charente et des Deux-Sèvres. Ce dernier compte une population d'environ 360 000 habitants pour une superficie de 3 999 Km<sup>2</sup>. Il doit son nom à la Sèvre nantaise, dernier grand affluent de la Loire, et à la Sèvre niortaise, fleuve côtier qui se jette dans l'Atlantique.



Logo du Conseil Général 79

### 1. Paysages et milieux naturels

Le département des Deux-Sèvres possède une richesse écologique importante, qui se décline au travers de zones de bocage, de vallées, de plaines agricoles et de marais, qui renferment à la fois des espèces et des habitats intéressants. Ces grands secteurs présentent un fonctionnement écologique lié aux corridors. Chacun de ces milieux accueille une biodiversité caractéristique avec une diversité paysagère marquée.

Une partie de ces milieux « naturels » est préservée par une protection réglementaire (Natura 2000, arrêté préfectoral de Biotope, site classé, site inscrit) ou recensée par un inventaire (ZNIEFF, ZICO). Certains sites, malgré leur intérêt potentiel, ne font à ce jour l'objet d'aucune identification, d'autres milieux enfin relèvent d'un intérêt de « nature ordinaire » (le bocage notamment).

Le réseau NATURA 2000 couvre en Deux-Sèvres près de 110 000 ha soit 18% du département, les zones de plaine représentant les deux tiers de cette surface.

Sur le reste du département, de nombreux secteurs, tel le bocage, moins couverts par des zonages, sont essentiels à une biodiversité préservée.

La richesse écologique et paysagère des Deux-Sèvres réside dans des milieux naturels et des paysages où l'intervention de l'Homme a joué, et continue de jouer, un rôle fondamental : vallées, bocages, forêts, plaines, marais... L'évolution des milieux naturels et de la biodiversité qu'ils accueillent est donc intrinsèquement liée à l'évolution (nature, rythme, répartition) des activités humaines sur le territoire, ce qui concerne à la fois les activités agricoles, l'aménagement et l'urbanisme.

### 2. Coté agriculture, des productions diversifiées

Les Deux Sèvres sont composés de diverses régions naturelles aux caractéristiques physiques et environnementales différentes façonnant une agriculture diversifiée, fortement présente sur le territoire.

En effet, les secteurs agricole et agroalimentaire représentent une part importante de l'activité économique du département des Deux-Sèvres. La population active agricole représente 9% de la population active deux sévrienne (contre 3% sur le plan national) et, en associant les emplois induits (agroalimentaires, services...), ce sont près de 20 % des emplois du département qui dépendent directement ou indirectement de la filière agro-alimentaire.





**Illustration 3** : Carte des communes adhérentes au SMVT \_ SMVT

On retrouve de l'élevage, avec bovin, ovin, caprin dans les zones bocagères du département (bocage et gâtine) et de l'élevage hors sol avec les granivores.

La production céréalière se concentre essentiellement sur les plaines et plateaux.

La surface agricole utile représente 77 % de la surface du département mais ce pourcentage a tendance à diminué d'année en année (perte de 800ha de SAU par an depuis 1989) ; 56 % de la surface agricole du département sont des cultures (céréales, oléoprotéagineux, maïs ensilage...); 37 % sont des prairies permanentes et temporaires destinées au pâturage et à la production de fourrage.

On recense 7760 exploitations professionnelles ou non, avec une SAU moyenne de 58 ha contre 42 ha au niveau national.

Il est à noter que les régions bocagères du département (Gâtine et bocage bressuirais) subissent une forte pression agricole dévissant le territoire avec notamment le retournement des prairies, l'effacement de zones humides et l'arrachage des haies.

## II. Le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

### 1. Statut et fonctionnement

Le syndicat mixte de la vallée du Thouet est une collectivité territoriale. Le fonctionnement de celui-ci repose sur l'adhésion du conseil général via les cantons et par l'adhésion des communes qui le souhaitent ; ces adhésions se font directement ou par l'intermédiaire de leurs éventuelles communautés de communes.

Créé en 1996, Le syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT) rassemble aujourd'hui 42 communes adhérentes ; 5 communautés de communes sont représentées ainsi que 9 cantons.

La représentation du syndicat se fait donc par 84 délégués (2 délégués par commune) et 9 conseillers généraux représentant les cantons.

Ces élus se rassemblent en moyenne 5 fois par an en comité syndical. Ce comité est un organe décisionnel du SMVT qui délibère pour les décisions de gestion, du budget, des activités et du personnel. Tous ces élus sont susceptibles de changer à chaque élection locale (municipales et cantonales).

Ce comité syndical doit notamment élire le bureau. Celui-ci est composé d'un président, de trois vice-présidents et de 11 membres ; à noter que deux de ces personnes doivent représenter le conseil général. Depuis le printemps 2008, le président est René Charron, maire de la commune du Tallud. Ce bureau a un rôle de discussion, de débat, d'organisation politique, de gestion du personnel...

Le fonctionnement du syndicat est principalement assuré par la contribution des communes et du conseil général et par des subventions.

### 2. Compétences et organisations :

Ce sont les communes adhérentes qui délèguent les compétences au syndicat. Aujourd'hui le syndicat a deux compétences principales : Rivière et Tourisme. À noter qu'il existe aussi des actions de communications et de valorisation des projets menés.

#### Compétence Rivière :

Le syndicat gère le Thouet dans sa partie Deux Sévrienne ; ses statuts précisent :

- ✓ La réalisation de travaux d'entretien et de restauration du lit et des berges du Thouet.
- ✓ La maîtrise d'ouvrage d'actions de diminution des impacts écologiques négatifs des ouvrages hydrauliques
- ✓ L'étude, la programmation et la réalisation d'aménagements liés au lit majeur du Thouet.
- ✓ Les actions de communication, d'information et de sensibilisation à la gestion du Thouet.





- ✓ La réalisation d'actions de conseil, d'assistance ou de maîtrise d'œuvre pour la gestion de l'eau sur les cours d'eau et ruisseaux, sur le bassin versant du Thouet, qui ne sont pas gérés par une association, une collectivité territoriale ou un établissement public.

#### Compétence Tourisme :

- ✓ La mise en valeur touristique de la vallée du Thouet passe par :
  - Des actions de communication et de promotion, et d'assistance dans les domaines culturels et touristiques, ayant pour objectif la valorisation de la vallée du Thouet en tant que pôle touristique structurant de Poitou-Charentes.
  - La création et l'aménagement d'un itinéraire cyclable en Vallée du Thouet.

Afin d'animer cet itinéraire, le SMVT met en place quelques évènementiels, en 2008 la fête du vélo, en 2009 et 2010, les « Curiosithouet » (sorties thématiques guidées), et ce, en partenariat avec les interlocuteurs locaux (sites touristiques, associations, offices de tourisme..).

Volet communication : lettre aux habitants « la lettre de la vallée du Thouet » distribuée toutes boîtes aux lettres de manière semestrielle (30 000 exemplaires) ; site Internet ; édition du guide vélo et hébergement, carte touristique de la vallée du Thouet ; partenariats presse.

Pour mener à bien toutes ces actions, le syndicat emploie deux techniciens rivière, un chargé de mission communication et tourisme et une secrétaire.

### **3. Partenariat et acteurs du territoire**

Le Thouet traverse deux départements : les Deux Sèvres et le Maine et Loire. Comme dit au dessus, la rivière est gérée par le syndicat mixte de la vallée du Thouet (SMVT) pour la partie Deux Sèvres, et par la Communauté d'Agglomération de Saumur-Loire-Développement (CASLD) pour le Maine et Loire. Pour permettre une gestion globale et cohérente, le SMVT et la CASLD ont mis en place un fort partenariat ; en effet ces deux structures vont cosigner le prochain programme d'actions avec l'agence de l'eau (2011-2015), pour des actions et un calendrier communs ce qui va permettre une gestion de la rivière dans son ensemble, des sources à la Loire.

Dans sa partie Deux Sévrienne, le Thouet est une rivière non domaniale ; il entre dans la catégorie des biens privés. Les riverains sont propriétaires des berges et du lit de la rivière jusqu'en son milieu. Ils bénéficient de droits d'usage et de pêche privilégiés. En échange, ils ont à charge l'entretien, en application des règlements et usages locaux.

Les premiers acteurs et interlocuteurs du syndicat sont donc les riverains.

Les usagers de la rivière sont aussi des acteurs avec lesquels le syndicat est en relation, on peut citer la fédération de pêche, les associations de canoë, les associations d'irrigants...

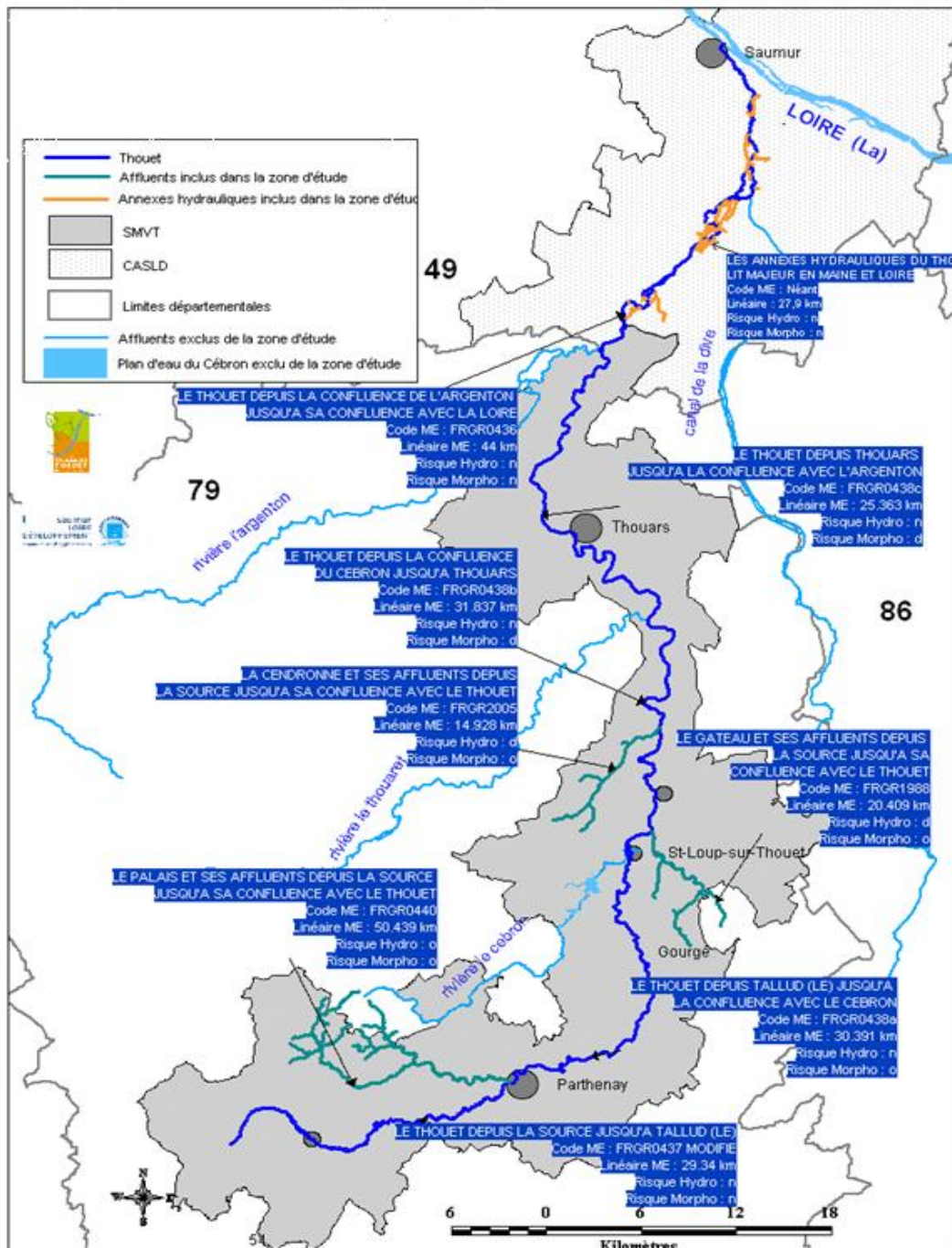
Représentant l'Etat, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sont des partenaires actifs du syndicat.

La DDT intervient essentiellement pour des missions de police de l'eau et pour des appuis techniques au niveau réglementaire : conformité des actions du syndicat avec la réglementation.

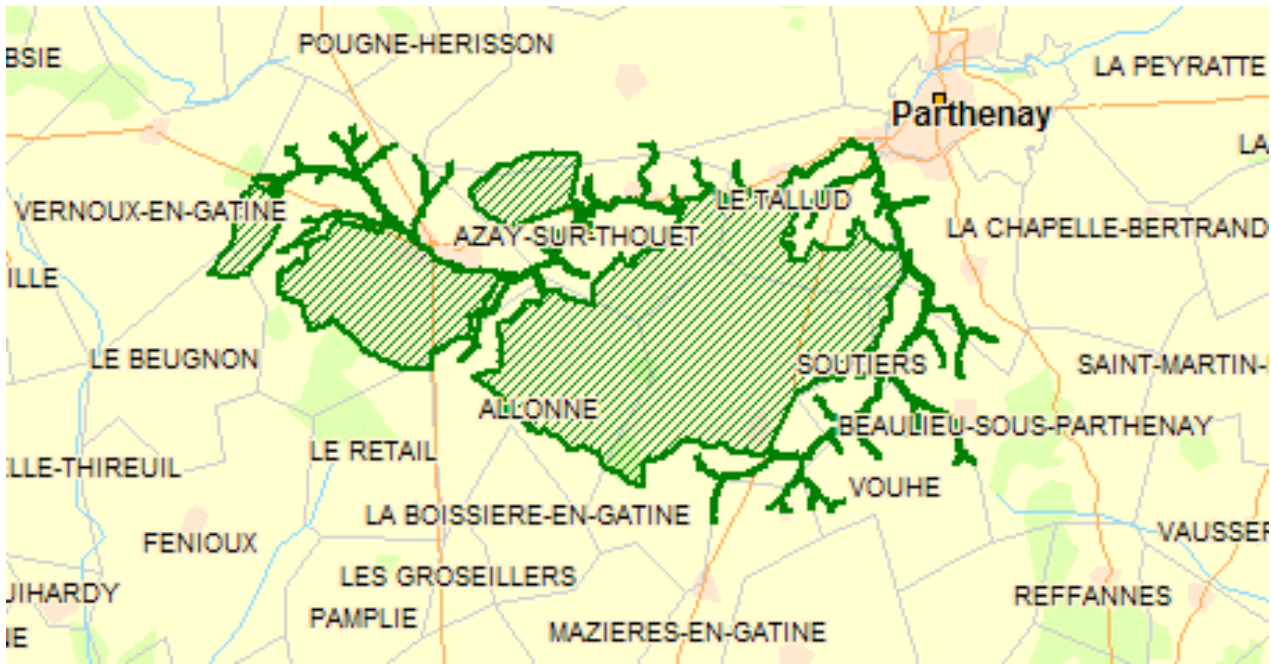
L'ONEMA assure la police de l'environnement ; elle est en relation avec le syndicat pour apporter des conseils, des appuis techniques avec notamment des missions d'expertises sur les milieux (suivis scientifiques).

Des bureaux d'études (ex. SERAMA), des associations naturalistes (Deux-Sèvres Nature Environnement) sont aussi mandatés pour mener des études particulières où le syndicat manquerait de compétences.

L'agence de l'eau Loire Bretagne, avec un partenariat avant tout financier, puis un partenariat technique avec l'amélioration des connaissances sur le milieu aquatique.



**Illustration 4** : carte du réseau hydrographique du Thouet



**Illustration 5** : Carte du périmètre du site Natura 2000



Les autres partenaires financiers sont le département, la région, l'Europe (FEADER), la fédération de pêche, l'état et les propriétaires dans certains cas. Tous ces financements viennent compléter l'autofinancement du syndicat.

### III. La vallée du Thouet

#### 1. Bassin versant et généralités

Le Thouet s'écoule sur 152 km, traversant deux départements, les Deux Sèvres (79) et le Maine et Loire (49). Il draine avec ses affluents un bassin hydrographique de 3 372 km<sup>2</sup> regroupant environ 230 000 habitants.

Il naît en Gâtine, dernier avatar méridional, avec le Bocage vendéen, du Massif armoricain, à 225 mètres d'altitude. Sa source, localisée à l'ouest du département des Deux-Sèvres, près de la ferme de la Pointerie sur le territoire de la commune du Beugnon, est voisine de celle de la Sèvre nantaise. La rivière parcourt ensuite deux entités géologiques très différentes qui expliquent les multiples aspects que présente son cours :

- au sud et à l'ouest, le Massif armoricain aux terrains granitiques de l'ère primaire, constitués de roches éruptives et métamorphiques. Ces terrains peu perméables ne peuvent donner naissance à un aquifère d'importance mais constituent des zones de ruissellement des précipitations<sup>1</sup>.
- au nord et à l'est, le Bassin Parisien à la couverture sédimentaire d'origine marine formée de couches jurassiques calcaires. La nature des roches permet ici la formation d'un aquifère dont les réserves en eau assurent un soutien aux débits d'étiage.

Les principaux affluents du Thouet sont en rive gauche, le Cébron, le Thouaret et l'Argenton, en rive droite, la Dive du Nord. Le relief du bassin du Thouet montre une pente naturelle vers le nord avec des hauteurs allant de plus de 240 m au sud à moins de 30 m au nord, proche de la confluence avec la Loire.

Le bassin hydrographique du Thouet est soumis à un climat océanique. Le relief des hauteurs de Gâtine et du Bocage vendéen forme une barrière orientée du nord-ouest au sud-est qui influence fortement les précipitations. Elles sont maximales sur les reliefs qui reçoivent les dépressions atlantiques, alors que vers le nord-est on constate une diminution de celles-ci. De même sur ces hauteurs, les températures sont plus faibles et on observe un gradient thermique vers la Loire en direction du nord-est lié au gradient d'altitude.

#### 2. Le Thouet amont : Des sources à Saint Loup Lamairé

##### a. Paysages et milieux naturels

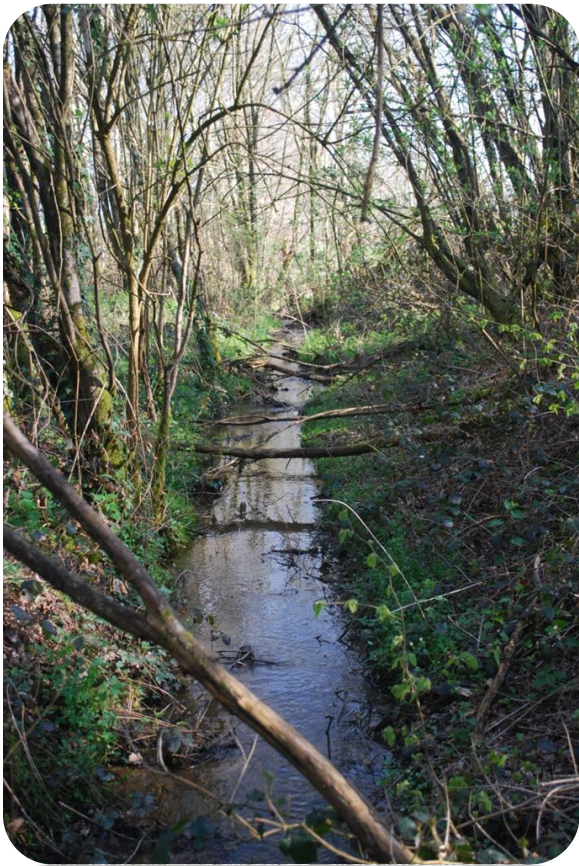
Pour sa partie amont, le Thouet traverse une entité géographique particulière : la Gâtine. Le paysage de cette région est caractérisé par un fort maillage bocager, par des prairies naturelles et par des affleurements rocheux appelés localement « chiron ». Cette région est surnommée le « château d'eau du Poitou » car nombreuses sont les rivières qui y prennent leurs sources.

Comme dit précédemment, sur cette partie de la vallée, nous sommes sur les contreforts du massifs armoricain avec un substrat de type granitique / alcalin ; le lit mineur est relativement resserré, avec un dénivelé assez marqué dû au vallonnement de cette entité géographique.

Sur cette partie amont de la vallée, on a l'existence d'un site Natura 2000 : Bassin amont du Thouet.

L'intérêt écologique de ce site de 7 000 ha repose sur la présence de 5 espèces d'intérêt communautaire (l'Écrevisse à pattes blanches, le Chabot, la Lamproie de planer, l'Agrion de mercure et la Rosalie des Alpes) et d'un habitat d'intérêt communautaire : la Forêt alluviale à aulne et frêne. Les enjeux principaux de ce site reposent sur le maintien de la ressource et de la qualité de l'eau et sur le maintien et la restauration des habitats d'espèces d'intérêt communautaire. En effet ce site connaît une forte responsabilité régionale concernant la population d'écrevisse à pattes blanches ; elle est présente sur un réseau de ruisseaux interconnectés signalant l'existence d'une dynamique de population à l'échelle de





**Illustration 6** : Photo du Thouet au Beugnon, zone des sources.



**Illustration 7** : Photo du Thouet à sa confluence avec la Loire.



**Illustration 8** : La race Parthenaise, emblématique de la Gâtine



**Illustration 9** : La Vallée du Thouet se dessine.

l'ensemble du haut bassin du Thouet (bien que les densités soient plutôt faibles, il s'agit d'une situation unique en région Poitou-Charentes). Les menaces sont la modification de leurs habitats : colmatage des fonds par le piétinement bovin et dégradation de la qualité de l'eau.

A l'heure actuelle, ce site N2000 n'est pas ou peu animé ce qui pénalise fortement la contractualisation de contrat environnementaux avec les agriculteurs ou autres ; en effet peu d'actions de gestion prévues par le document d'objectif ont été mises en place.

## **b. Agriculture**

Ce secteur est une zone traditionnellement tournée vers un système d'exploitation de type polyculture élevage qui tend à s'intensifier depuis quelques années.

Les bovins allaitants et les ovins sont les productions phares de cette zone. L'élevage caprin et bovin lait sont aussi représentés.

On retrouve donc les bovins allaitants avec la race locale : la Parthenaise . Ces élevages sont majoritaires des sources jusqu'au Tallud. Après le Tallud, l'élevage ovin est très présent avec comme race le Vendéen et le Charolais (la gâtine détient 70% du cheptel ovin départemental).

Au niveau de l'occupation du sol, les prairies ont tendance à disparaître au profit des cultures. Les systèmes d'exploitation sont relativement intensifs avec une forte production de maïs ensilage (bovin lait) et le retournement des prairies naturelles pour des prairies permanentes intensives (fort apport azoté).

Les prairies naturelles du bord du Thouet sont quant à elle relativement bien conservées, malgré la destruction de certaines prairies et zones humides.

L'arboriculture est aussi une activité agricole très présente sur le Thouet amont, en particulier sur la zone de source avec la production de pommes principalement. Les rangs de Golden et autres variétés à haut rendement ont remplacé les « pommiers clochards » plantés traditionnellement.

Cette production est très exigeante en eau, ce qui explique l'implantation de nombreuses parcelles non loin du réseau hydrographique ; ce sont ces mêmes parcelles qui font l'objet d'une trentaine de traitements phytosanitaires durant la saison de production !

A noter que depuis peu, beaucoup de ces vergers font l'objet de campagne d'arrachage au profit de la culture du maïs grain, valorisant les systèmes d'irrigations déjà en place.

## **3. Le Thouet aval (partie Deux-Sèvres) : de St Loup Lamairé à la confluence avec l'Argenton**

### **a. Paysages et milieux naturels**

Aux environs de St Loup Lamairé, une rupture géologique s'opère ; le Thouet quitte alors les contreforts du massif armoricain pour arriver sur le bassin parisien formé de roches sédimentaires. Le Thouet change de gabarit, le lit mineur s'élargit progressivement, le dénivelé est moins marqué.

Au niveau paysager, on est en donc en présence d'un paysage de plaine, homogène et relativement monotone. La vallée du Thouet renforce l'intérêt écologique de ce secteur. Cette dernière présente des milieux divers et variés allant du cours d'eau en lui-même et de ses prairies inondables jusqu'aux coteaux abrupts et arides.

Ces coteaux font l'objet de nombreux habitats d'intérêt communautaire ; on peut citer les pelouses à orpin sur dalles rocheuses (code CORINNE 34.111) ou les pelouses acidoclines sub-atlantiques sèches (code CORINNE 35.12). Ils ont aussi une forte valeur régionale.

A noter que le manque d'inventaire ne nous permet pas de dresser une liste de tous les habitats communautaires présents, que ce soit pour la partie amont ou aval.

Beaucoup moins intéressant écologiquement, les plantations linéaires de peupliers sont très présentes sur le Thouet, en particulier sur la partie aval. Sur les secteurs les plus impactés, on retrouve environ 40% du linéaire de berges consacrés à la populiculture.





**Illustration 10 : Céréales et peupliers à l'aval du Thouet**

## **b. Agriculture**

A partir de la commune d'Airvault les prairies pâturées laissent la place aux grandes cultures qui occupent la majorité de l'espace du plateau calcaire.

Maïs grain, tournesol, colza, blé tendre, blé dur sont les principales céréales cultivées sur cette partie aval du Thouet. La culture maraîchère est aussi bien représentée avec notamment la production de melon. Ces diverses activités agricoles ont des impacts quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau.

La céréaliculture est à l'origine de prélèvement d'eau sur le Thouet et ses affluents ; ceux-ci ont lieu essentiellement à 98%, pendant la période d'étiage entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre. De plus, les caractéristiques géologiques du bassin versant amont induisent des étiages très sévères. Aujourd'hui les quantités prélevées n'augmentent plus.

Au niveau qualitatif, les grandes cultures font l'objet de pollutions diffuses, liés à l'absence de zones tampons (haie, prairie) et à l'absence de couvert végétal en hiver qui augmente le ruissellement vers les eaux souterraines (nitrates). Aujourd'hui, cette pollution par les produits phytosanitaires est notoire mais différentes mesures de protection de la ressource en eau sont proposées (réduction des traitements, bande enherbée, mesures agri-environnementales).

L'abandon des coteaux de la vallée, entraîne une dégradation de certains habitats d'intérêt communautaire qui auparavant étaient pâturés grâce à une activité d'élevage, qui est anecdotique aujourd'hui sur ce secteur de la vallée.

### **4. Bilan : les points essentiels à retenir**

- Forte pression agricole autour de la rivière,
- Polyculture élevage et arboriculture à l'amont
- Céréaliculture à l'aval
- Milieux naturels remarquables, (sites communautaires)
- Le syndicat, au cœur du territoire, beaucoup de partenaires et d'interlocuteurs (propriétaires)
- Fort partenariat entre le SMVT et la CASLD : positif, essentiel pour une gestion cohérente du Thouet
- Signature du futur contrat, projet ambitieux mais nécessaire



## Partie 2 : La DCE et le monde agricole

---

Cette deuxième partie va introduire le sujet de mon travail, avec l'annonce de la problématique du stage. Je commencerais par présenter le contexte de cette problématique avec des éléments sur la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et son application aux différentes échelles ; je ferais alors le lien avec le monde agricole.

Suite à l'annonce de la problématique, je définirais la méthode de travail et les moyens mis en place pour tenter d'apporter des solutions répondant aux questionnements. Ces solutions seront présentées dans la troisième partie.

### I. La Directive Cadre européenne sur l'Eau

#### 1. Objectifs généraux et application nationale.

Adoptée le 23 Octobre 2000, la Directive Cadre sur l'Eau entend impulser une réelle politique européenne de l'eau, en posant le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par district hydrographique équivalent à nos « bassins hydrographiques » à savoir le bassin Loire-Bretagne. Cette directive-cadre a été transposée en droit français le 21 avril 2004.

Cette directive innove en définissant un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux avec une obligation de résultats.

Elle fixe un objectif clair et ambitieux : le bon état des eaux souterraines, superficielles et côtières en Europe en 2015, date butoir pour obtenir l'objectif. Des dérogations sont admises et encadrées à condition de les justifier.

Ce bon état est défini par des paramètres écologiques, chimiques et quantitatifs et s'accompagne :

- ✚ D'une réduction ou d'une suppression des rejets de certaines substances classées comme dangereuses ou dangereuses prioritaires
- ✚ D'absence de dégradation complémentaire pour les eaux de surface et les eaux souterraines,
- ✚ Du respect des objectifs dans les zones protégées c'est à dire là où s'appliquent déjà des textes communautaires dans le domaine de l'eau.

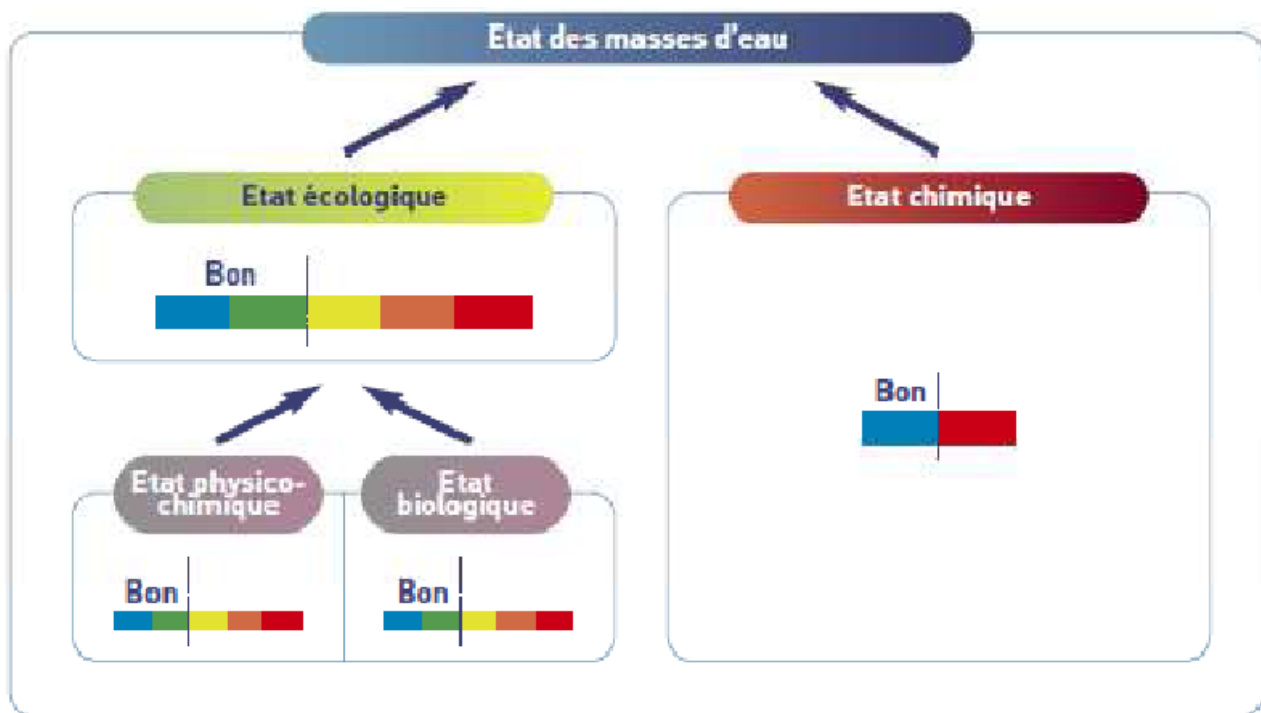
Pour la France, la Directive confirme la gestion par bassin hydrographique (bassin Loire-Bretagne), et place le milieu naturel comme l'élément central de la politique de l'eau. Elle renforce le principe d'une gestion équilibrée de la ressource selon les dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et affirme le principe pollueur – payeur, le rôle des acteurs de l'eau et la participation du public. Le grand public doit être associé à la démarche avec consultation au moment des choix à faire, gage d'une réelle transparence, voulue par la Commission Européenne.

Par ailleurs, la DCE reprend à son compte l'ensemble des directives existantes et intègre les thématiques de l'aménagement du territoire et de l'économie dans la politique de l'eau. La DCE se veut en fait un véritable outil de planification, intégrant des différentes politiques sectorielles, pour mieux maîtriser les investissements ayant un impact direct ou indirect sur l'eau.

Les trois volets, participation du public, économie et objectifs environnementaux font de la DCE l'instrument d'une politique de développement durable dans le domaine de l'eau.

- ✚ Que signifie un bon état écologique des eaux demandé par la directive ?

Pour qu'une rivière atteigne le bon état écologique demandé par la DCE, elle doit satisfaire à certains critères de qualité chimiques et physico-chimiques. Mais cela ne suffit pas. Les caractéristiques physiques naturelles des rivières et de leurs annexes hydrauliques (les variations de profondeur, de courant, la



**Illustration 11** : Schéma de l'atteinte du bon état des eaux de surface \_ *AGENCE DE L'EAU*



**Illustration 13** : Barrage droit de Ligaine



**Illustration 14** : Barrage de la Forge à Fer



structure et le substrat du lit, la structure de la rive, sa pente, la sinuosité du lit...) jouent également un rôle car elles déterminent les capacités d'accueil des espèces. C'est ce qu'on appelle l'hydromorphologie. Une eau en bon état est donc une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, apte à satisfaire tous les usages de l'eau.

**Le bon état écologique** est atteint lorsque « les éléments de qualité biologique ne s'écartent que légèrement de ceux associés à des conditions non perturbées par l'activité humaine ». Il est apprécié en mesurant l'écart entre les conditions observées et les conditions dites de « référence », c'est-à-dire un milieu qui fonctionne bien en terme de processus naturel, avec sa biodiversité naturelle et où l'impact de l'homme est très faible. Cette notion comporte donc deux éléments :

- La biologie du cours d'eau (directement liée aux conditions hydromorphologiques évaluées dans le cadre de l'étude par la méthode de l'intégrité de l'habitat),
- La physico-chimie : paramètres physico-chimiques ayant une incidence sur la biologie.

**Le bon état chimique** correspond au respect des normes actuelles fixées par les directives sur les rejets de polluants.

Le bon état des eaux de surface est atteint lorsque sont simultanément au moins bons :

- l'état écologique : la biologie du milieu et la physico-chimie supportant la vie biologique, traduisant la qualité de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface,
- l'état chimique : le respect des concentrations de substances prioritaires fixées par certaines directives européennes).

En France, cette directive s'applique au niveau des Six bassins hydrographique du territoire. Le Thouet fait partie du bassin « Loire Bretagne » qui est géré par l'agence de l'eau « Loire Bretagne ». Afin de répondre aux objectifs fixés par la DCE, l'agence de l'eau met en place un document fixant les enjeux et les objectifs à atteindre, ce document est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Actuellement, le Bassin Loire Bretagne est soumis au SDAGE 2010-2015 avec comme ligne de mire le bon état des eaux d'ici 2015. Plus précisément, ce document fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et littoral. Il détermine les axes de travail et les actions nécessaires au moyen d'orientations et de dispositions, complétées par un programme de mesures faisant l'objet d'un document associé, pour restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques, prévenir les détériorations et respecter l'objectif fixé de bon état de l'eau.

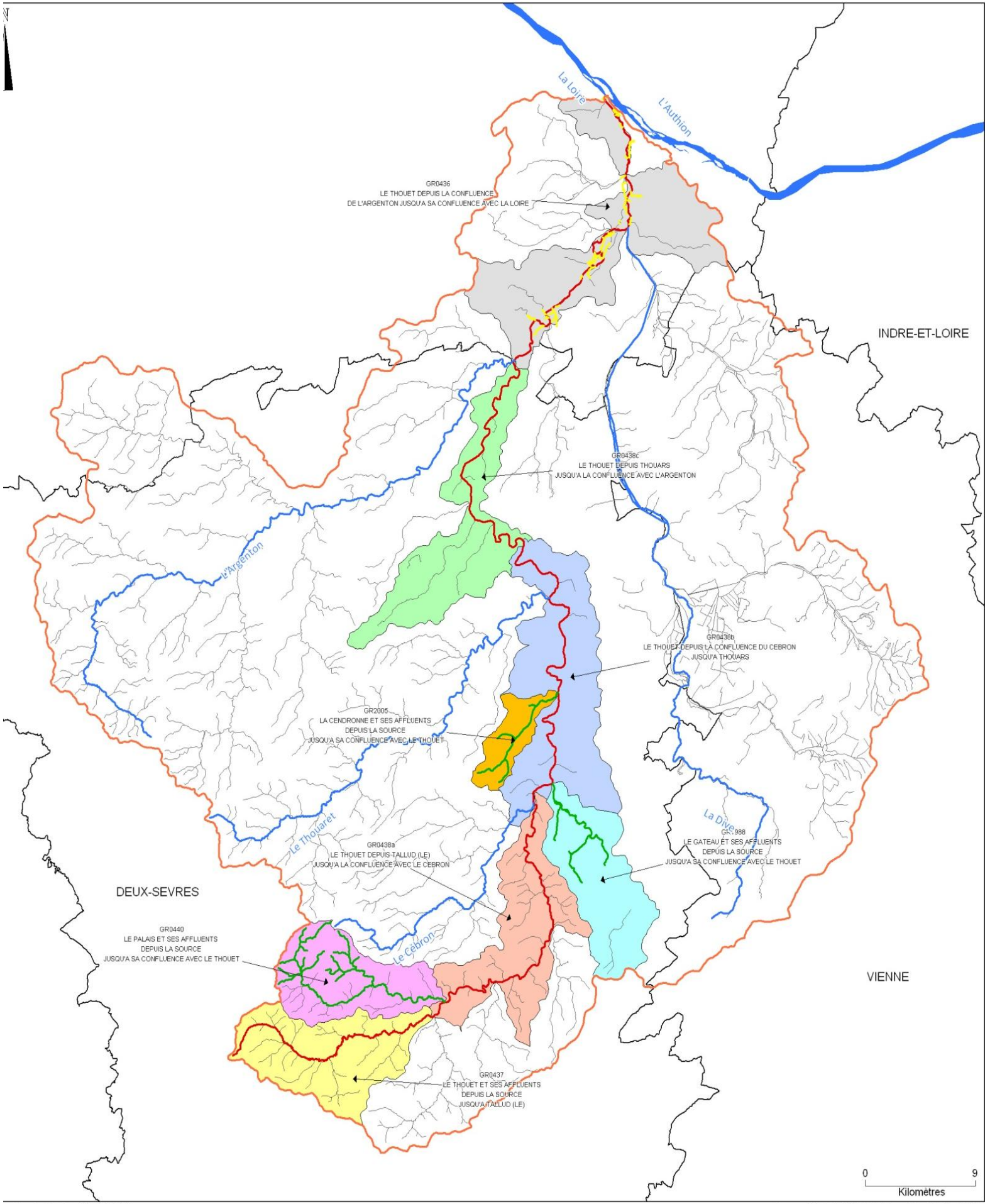
## 2. L'application de la DCE par le SMVT : Le contrat territorial des milieux aquatiques

### a. Généralités

A l'échelle de la rivière, ce sont les organismes gestionnaires qui doivent traduire les objectifs de la DCE. La réponse du SMVT est la mise en place d'un nouveau programme d'actions pluriannuelles (2011-2015) : **Le contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA)**. C'est un outil de l'agence de l'eau Loire Bretagne qui va permettre, on l'espère de contribuer à l'atteinte des objectifs de la DCE. L'agence de l'eau apporte 50 % du financement total du contrat.

Ce CTMA remplace les anciens programmes d'actions appelés Contrat Restauration Entretien (CRE) qui visaient essentiellement à la restauration et à l'entretien des berges, à la lutte contre les végétaux invasifs (Jussie pour le Thouet), à l'aménagement d'ouvrages pour le franchissement piscicole.

Le Thouet étant géré par deux structures, le SMVT et le CASLD, celles-ci ont décidées de cosigner le nouveau contrat pour un travail en commun. En effet, ce contrat est dit « multi maitres d'ouvrages », c'est-à-dire qu'une fédération de pêche, qu'une mairie ou tout autre porteur de projet peut cosigner le contrat s'il veut mener une action en concordance avec les objectifs du contrat. Cette co-signature va permettre de donner une cohérence aux actions jugées nécessaires pour l'amélioration de l'état écologique du Thouet de sa source à la Loire.



**Illustration 12 : Carte des masses d'eau du Thouet\_CASLD**

Le territoire d'action du CTMA est le Thouet sur l'ensemble de son cours, soit 152km (120 en Deux sèvres et 32 en Maine et Loire) ; sur les annexes hydrauliques du lit majeur en Maine et Loire et sur trois affluents du Thouet (en Deux Sèvres) actuellement non gérés : Le Palais, le Gateau et la Cendronne.

## b. Le Réseau d'Evaluation des Habitats




Avant la rédaction de ce nouveau contrat, un diagnostic de l'état actuel des différentes masses d'eau a été réalisé. Une masse d'eau est une portion de cours d'eau, dont les caractéristiques sont homogènes ; c'est l'unité de base du découpage de la DCE, servant à l'évaluation de la qualité des milieux. (5 masses d'eau pour le Thouet et 3 pour les 3 affluents cités ci-dessus).

Ce diagnostic a permis d'évaluer le degré d'altération de la qualité (écologique et chimique) du Thouet ; il a été effectué sur l'ensemble du territoire d'action suivant la méthode dite « réseau d'évaluation des habitats » (REH).




Le principe important mis en œuvre dans le REH est d'estimer la qualité de l'habitat non pas directement mais indirectement par la quantification des modifications anthropiques qu'il a subi : les altérations.

Le REH renseigne l'état hydromorphologique du cours d'eau par l'expertise des différents compartiments qui le composent :

Trois compartiment physiques :

-  Le lit mineur
-  Les berges et la ripisylve
-  Les annexes et le lit majeur

Trois compartiments dynamiques :

-  Le débit
-  La ligne d'eau
-  La continuité écologique

La qualité du compartiment est déterminée par une analyse croisée entre le degré d'altération et le linéaire touché sur l'unité géographique d'application de la méthode : le segment (découpage très fin de la rivière prenant en compte le fonctionnement écologique et morpho-dynamique du cours d'eau ; c'est l'unité de référence des gestionnaires).

Suite à ce diagnostic, plusieurs enjeux compatibles avec les compétences des deux structures (SMVT et CASLD) ont été validés par le comité de pilotage ; on retrouve l'enjeu biologique sur certaines parties du Thouet avec la présence d'espèces communautaires ou migratrices (masse d'eau des sources, le gâteau, masse d'eau aval) et l'enjeu morphologique avec comme principale problématique la présence de 120 ouvrages hydrauliques qui barrent le cours naturel des eaux, des espèces et des sédiments.

Toutes les actions futures du SMVT et du CASLD, sont soumises au vote d'une instance délibérante qui valide les priorités d'actions proposées sur telle ou telle masse d'eau.

Exemple d'action possible répondant a des altérations :

Imaginons une portion de cours d'eau « recalibrée » lors d'un remembrement, de manière strictement linéaire le long d'une parcelle agricole comme c'est le cas à de nombreux endroits sur le Thouet amont. Dans ce cas là, on a une altération du compartiment « lit mineur » alors rectiligne et uniforme et souvent une altération du compartiment « berges ripisylves » qui est dénudé.

Les actions répondant a ses altérations peuvent être la recharge en granulat du lit mineur pour essayer de retrouver différents faciès d'écoulement, le reméandrage du cours d'eau pour qu'il retrouve sa sinuosité, la plantation d'une ripisylve avec des espèces locales pour le maintien des berges et de la biodiversité par la restauration des habitats rivulaires (racines, branches basses...)



### 3. Etat d'avancement du CTMA et informations

Pour mener à bien ce projet, le SMVT et le CASLD ont fait appel à un bureau d'études privé afin de compléter les compétences de ces deux structures. Ce bureau d'études est SERAMA (Sociétés d'Etudes pour la Restauration et l'Aménagement des Milieux Aquatiques); son travail est d'accompagner les deux structures pour élaborer le nouveau contrat pluriannuel (CTMA) à travers la réalisation de toutes les études nécessaires pour sa bonne mise en place.

Ce travail d'études se déroule en plusieurs phases :

Phase 1 : Bilan des actions réalisés (bilan des contrats de restauration et d'entretien 2004-2009)

Phase 2 : Etat des lieux, diagnostic et définition des enjeux (définitions des altérations)

Phase 3 : Propositions de scénarii et programmation des actions

Phase 4 : Rédaction des documents réglementaires (déclaration d'intérêt général)

Aujourd'hui, le projet en est à la phase 4, avec la rédaction du document support de la déclaration d'intérêt général. Toutes les actions prévues entre 2011 et 2015, répondant aux altérations sont définies et programmées ; elles ont été validées par le comité de pilotage et voté par le comité syndical.

### 4. Des ouvrages hydrauliques problématiques

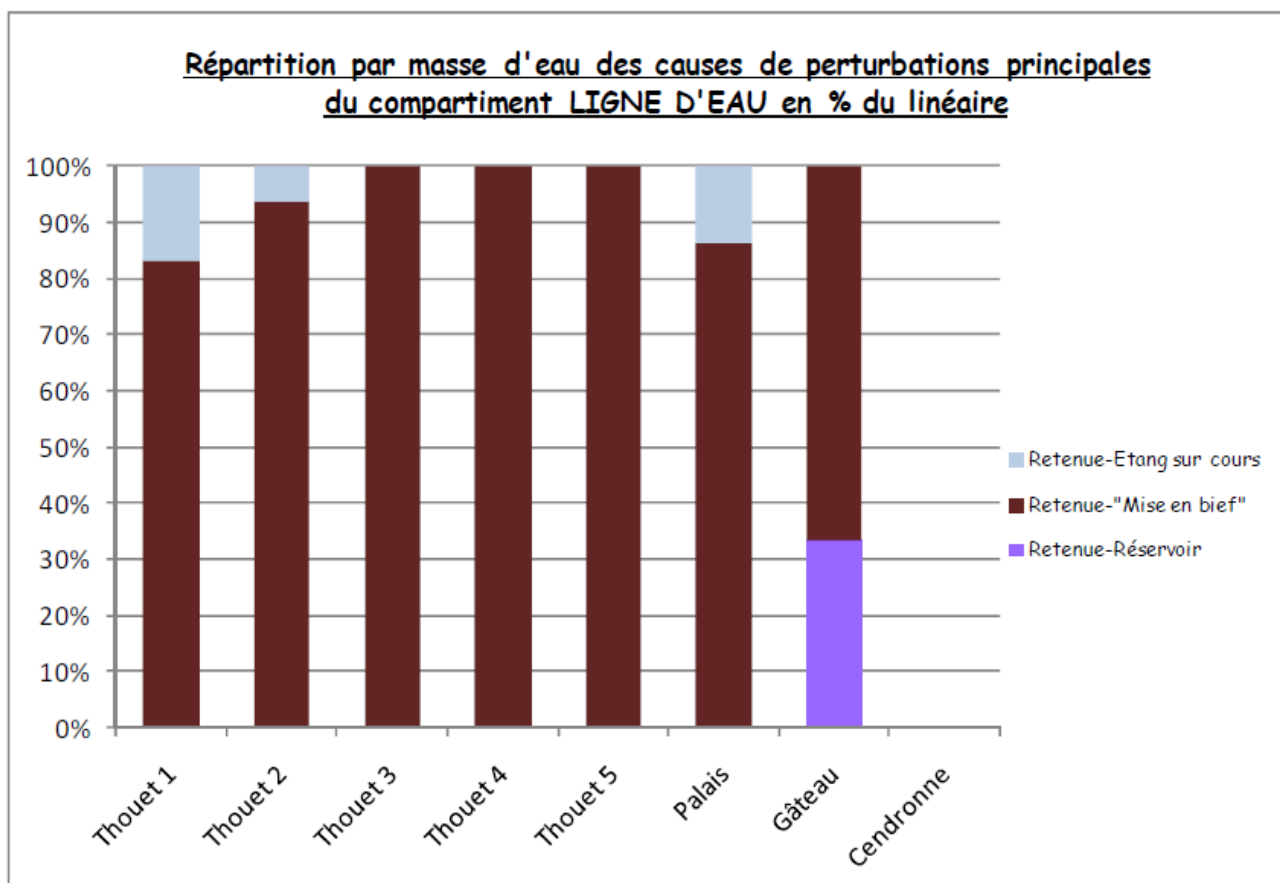
Comme dit au dessus la principale problématique sur le Thouet repose principalement sur le nombre trop important d'ouvrages hydrauliques (types anciennes chaussée de moulins ou barrages plus récents) qui bloquent la continuité sédimentaire et piscicole, indispensable à un cours d'eau préservé. On peut même parler de saturation d'ouvrages sur le Thouet : 106 sur la partie Deux Sèvres (120km) et 9 sur la partie Maine et Loire (35km).

Tous ces ouvrages dénaturent le Thouet ; la ligne d'eau est trop élevée, l'écoulement n'est plus naturel, on a une succession de « plan d'eau » où l'eau stagne, favorisant son réchauffement et l'implantation d'espèces invasives par exemple. C'est une homogénéisation du milieu.

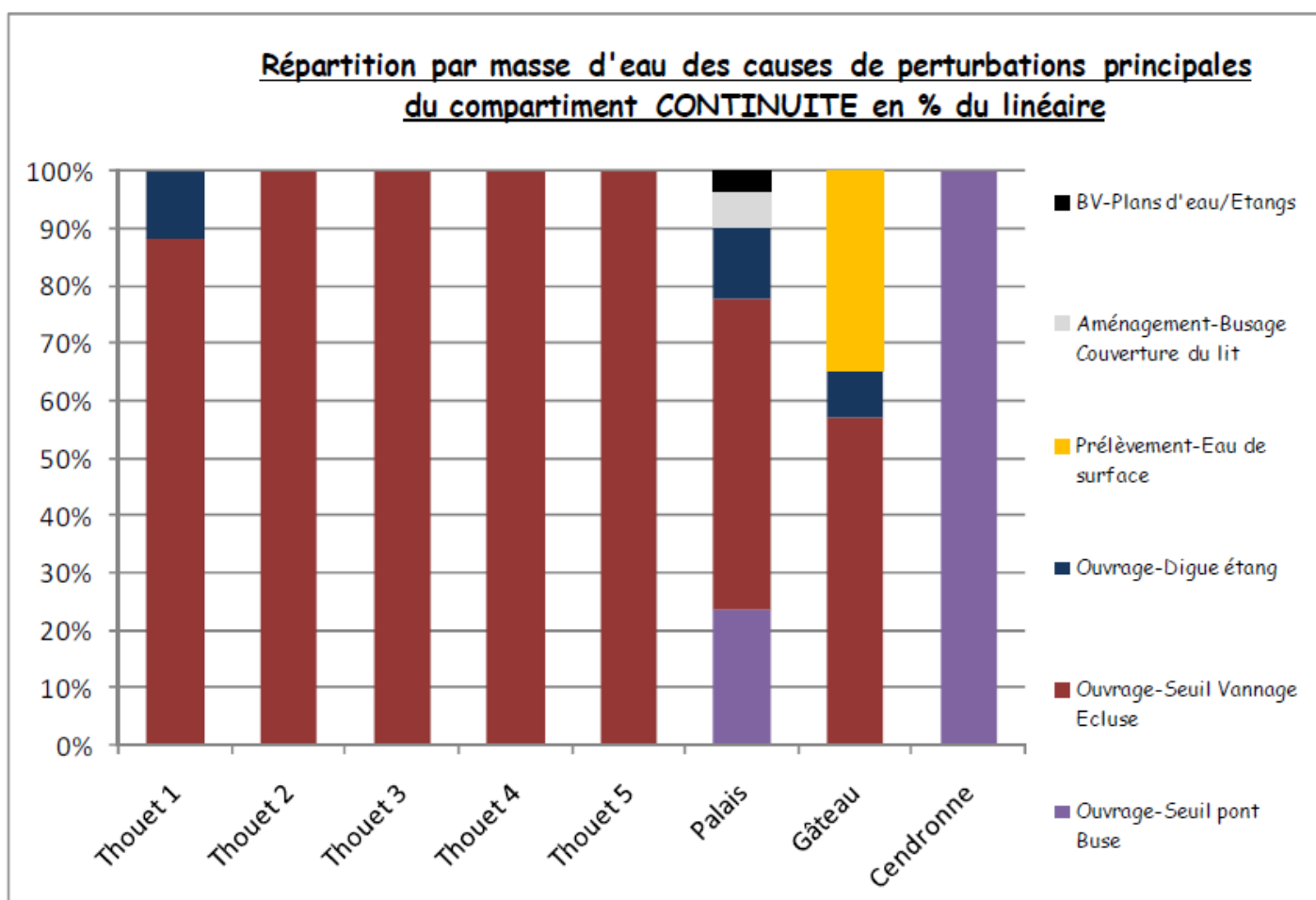
L'impact de ces barrages se démontre en calculant le taux d'étagement du cours d'eau. Il se calcule en effectuant la division entre la hauteur cumulée des ouvrages hydrauliques exprimée en mètre et le dénivelé naturel du cours d'eau exprimé en mètre également. La valeur ainsi calculée donne un pourcentage de taux d'étagement. Actuellement le taux d'étagement sur le Thouet est de 65%, pourcentage relativement élevé. Sur certaine masse d'eau (masses d'eau 4 et 5) le taux d'étagement est de 100%, c'est-à-dire que la pente naturelle du cours d'eau est entièrement compensée par la hauteur cumulée des ouvrages. Sur le terrain cela se traduit par une retenue continue s'étendant d'ouvrages en ouvrages (aucune zone d'écoulement libre).

Cours d'eau/ Masse d'eau	Thouet total	Thouet 1	Thouet 2	Thouet 3	Thouet 4	Thouet 5	Palais	Gâteau	Cendronne
Linéaire (km)	158.9	30.9	29.7	32.4	26.3	39.6	27.2	7.8	11.6
Pente (‰)	1.29	3.00	1.83	0.91	0.51	0.36	3.49	3.46	6.75
Altitude amont (m)	225	225	132.5	78	48.5	35	228	101	142
Altitude aval (m)	20.6	132.5	78	48.5	35	20.6	133	74	64
Dénivelé naturel	204.4	92.5	54.5	29.5	13.5	14.4	95	27	78
Hauteur cumulée des ouvrages	132.7	32	47.5	22.1	16.4	14.7	27.65	5.2	2.75
Taux d'étagement	65 %	35 %	87 %	75 %	100 %	100 %	29 %	19 %	3.5 %

Tableau 1 : Taux d'étagement par masses d'eau \_ SERAMA 2010



**Illustration 15** : Répartition par masse d'eau des causes de perturbations principales du compartiment LIGNE D'EAU en % du Linéaires\_Serama 2010



**Illustrations 16** : Répartition par masse d'eau des causes de perturbations principales du compartiment CONTINUITE en % du linéaire\_Serama 2010



Les barrages sont à l'origine de l'altération principale des compartiments « ligne d'eau » et « continuité écologique ».

Un des objectifs du CTMA pour répondre à ces altérations, est de réduire le taux d'étagement et de donner plus de transparence écologique aux ouvrages les plus problématiques. Pour réduire significativement l'impact de ces ouvrages sur la ligne d'eau, la méthodologie du Réseau d'Evaluation des Habitats (REH) fixe un taux d'étagement inférieur à 40 % pour l'ensemble du cours du Thouet.

La restauration de la qualité morphodynamique du Thouet passe donc par une diminution de la hauteur cumulée des ouvrages. Cette diminution se traduit par la destruction, la modification ou l'aménagement de certains ouvrages de la rivière.

A l'heure actuelle, pour la partie Deux-Sèvres, le CTMA prévoit la modification d'une trentaine d'ouvrages. Ces modifications peuvent être l'arasement total de l'ouvrage ; dans ce cas la problématique du taux d'étagement et de la transparence écologique est réglée.

Dans l'autre cas on peut avoir recours à un arasement partiel de l'ouvrage : le taux d'étagement est en partie diminué, la transparence écologique est satisfaisante si il y a une gestion des vannages pour le transit sédimentaire et des aménagements piscicoles pour le déplacement des poissons. Enfin la gestion des vannages peut sur certains ouvrages être proposée.

Suite à ces futurs travaux de modifications d'ouvrages sur la période 2011 à 2015, le syndicat se pose la question de l'accompagnement des usages de la rivière. En effet l'arasement partiel ou total des ouvrages ciblés, va entrainer une baisse de la ligne d'eau à l'amont de ceux-ci et cela sur toute la zone d'influence de l'ouvrage modifié.

Agriculteurs, pêcheurs, riverains, propriétaires d'ouvrages sont les premières personnes concernées par la modification des ouvrages et donc par la baisse de la ligne d'eau à l'amont de ceux-ci.

Mon travail se porte sur cette baisse de la ligne d'eau en relation avec le monde agricole avec un questionnement :

---

**Quels moyens et quelles mesures d'accompagnement proposer pour les agriculteurs usagers de la rivière suite à la baisse de la ligne d'eau ?**

---



## II. Éléments de compréhension du projet

### 1. Explication de la problématique

Nous avons vu que l'amélioration des compartiments « continuité écologique » et « ligne d'eau » passe par l'arasement total ou partiel de certains ouvrages hydrauliques dont la plupart sont aujourd'hui non gérés et généralement en état plutôt médiocre.

Ces travaux vont redonner un caractère naturel à la rivière. Avec la baisse de la ligne d'eau on aura une diversification des faciès d'écoulement propre à une rivière naturelle (radiers, fosses, zones de bas fond, de haut fonds), les berges vont se découvrir et se végétaliser entraînant la formation de nouveaux habitats naturels, favorables à la biodiversité.

La section d'écoulement de la rivière va alors retrouver son origine en amont des ouvrages concernés par les travaux. Cette baisse du niveau d'eau n'aura pas de conséquences sur le débit de la rivière mais sur le volume d'eau contenue dans le lit mineur de celle-ci.

Ces changements de « gabarit » de la rivière avec la baisse de la ligne d'eau, va entraîner des conséquences pour les agriculteurs qui exploitent les parcelles riveraines au Thouet.

### 2. Demande du SMVT

Ce contrat territorial des milieux aquatiques (2011-2015) est un projet ambitieux qui prévoit finalement de donner un autre visage à la rivière en répondant aux objectifs de la DCE.

La bonne réussite de ce projet passe avant tout par l'acceptation des actions par la population locales et par les usagers de la rivière.

Le syndicat est donc soucieux de prendre en compte ces usages lors de la définition des actions, afin de proposer des solutions, des mesures d'accompagnement dans le CTMA pour les usagers du Thouet.

Le SMVT m'a donc demandé de m'intéresser aux usages agricoles en vue de ces futurs changements. L'idée du travail est de définir et de comprendre les conséquences de cette baisse de la ligne d'eau pour les agriculteurs riverains à la rivière. Suite à cela, il m'a été demandé de réfléchir et de proposer des moyens, des mesures d'accompagnements afin qu'elles puissent être incluses dans ce futur CTMA pour la bonne prise en compte des usages agricoles sur le Thouet.

### 3. Méthode de travail et organisation

Ce paragraphe, va me permettre d'expliquer la démarche utilisée pour répondre au mieux à la problématique posée. Je vais mettre en avant les grandes étapes, le contenu du travail sera détaillé dans la troisième partie du dossier.

Avant de pouvoir définir des mesures d'accompagnement pour les agriculteurs, il était nécessaire dans un premier temps, de lister les conséquences de la baisse du niveau d'eau sur les différentes activités agricoles. Ces conséquences sont énumérées dans le paragraphe ci-dessous. Parallèlement à cela, il ma fallu bien comprendre le contexte de ce futur CTMA, intégrer des éléments techniques sur le projet et sur le milieu naturel qu'est la rivière.

La problématique étant portée sur l'accompagnement des pratiques pour les agriculteurs, il fallait donc imaginer un temps d'échange avec ce public pour comprendre et échanger sur leurs systèmes d'exploitations, leurs pratiques agricoles, leurs utilisations de la rivière, leurs visions par rapport à ce nouveau programmes d'actions, leurs craintes...

Pour réunir toutes ces informations, un « questionnaire-enquête » a été réalisé ; il sera présenté dans la partie suivante.

Dans le temps imparti, je ne pouvais pas rencontrer tous les agriculteurs concernés par les actions « ligne d'eau » du CTMA.

Nous avons alors décidé que mon travail allait se concentrer sur des sites représentatifs. En effet, l'idée consiste à enquêter des agriculteurs différents, tant aux niveaux des pratiques agricoles, qu'à l'usage qu'ils font de la rivière.

Nous avons donc défini trois sites hétérogènes (le choix sera expliqué dans la troisième partie), où des actions sur les barrages vont avoir lieu, impactant les activités agricoles. Suite à ce choix, l'objectif était de rencontrer tous les agriculteurs qui exploitent des parcelles le long du Thouet, sur la zone d'influence de l'ouvrage qui va être modifié.

L'objectif de ces enquêtes sur sites représentatifs, était dans un premier temps d'apporter de l'information sur le CTMA, de faire ressortir des typologies d'agriculture, de définir les visions des agriculteurs sur le projet, d'échanger sur des solutions techniques, de faire ressortir d'éventuelles points de discordes.

Une fois ces enquêtes effectuées, place à l'analyse avec l'interprétation des résultats : quel degré d'acceptation pour la baisse de la ligne d'eau ? quel accompagnement technique envisageable ? quels sont les points de blocages ? quels sont les manques ? Quelle est la possibilité d'action ?...

Tout cela sera détaillé dans la troisième partie.

#### 4. La baisse de la ligne d'eau : Etat des lieux et conséquences pour les agriculteurs

Comme dit au dessus, le SMVT à travers le CTMA, prévoit la modification (arasement total ou partiel) d'une trentaine d'ouvrages hydrauliques pour la partie Deux Sévrienne. La conséquence de ces travaux sera la baisse de la ligne d'eau immédiate. On peut alors se demander quel sera l'impact de cette baisse du niveau d'eau pour les exploitants agricoles usagers de la rivière. Les conséquences ne seront pas les mêmes pour les zones d'élevage et pour les zones de cultures.

##### a. les activités d'élevage

###### Franchissement du bétail :

Aujourd'hui la majeure des prairies pâturées riveraines au Thouet ne sont pas clôturées le long des berges: c'est bien le cours d'eau qui fait office de barrière pour le bétail (bovins ou ovins). Cette situation est possible car on a, sous l'influence des ouvrages, des niveaux d'eau élevés et stables, avec un lit mineur sur-élargit.

Si le niveau d'eau baisse, entraînant un resserrement du lit mineur (remodelage naturelle des berges) la rivière ne pourra plus faire office de barrière naturelle pour le bétail. Attention ce n'est le cas que sur la partie amont du Thouet (des sources à Saint Loup) où la rivière a un petit gabarit. Sur le Thouet aval, ce genre de situation ne posera pas de problème car la rivière connaît un plus gros gabarit, avec une largeur du lit relativement importante ; dans ce cas là même après abaissement de la ligne d'eau, le franchissement des animaux ne sera pas problématique.

###### Abreuvement du bétail :

Pour les prairies riveraines au Thouet, l'abreuvement des animaux se fait le plus généralement directement dans le cours d'eau. Cette pratique d'élevage, vieille comme le temps, est maintenant à remettre en cause avec l'intensification des exploitations, car dans la majeure des cas le piétinement à des conséquences écologiques non négligeables.

En France, à priori, il n'existe pas de réglementation générale relative à l'accès du bétail aux cours d'eau. Cependant, différents articles du code de l'environnement stipulent que les propriétaires riverains des cours d'eaux doivent contribuer au bon état écologique de ces derniers. En outre, certaines zones naturelles vulnérables peuvent justifier localement une réglementation spécifique. (ex : en Maine et Loire).



Masse d'eau	Thouet 1	Thouet 2	Thouet 3	Thouet 4	Thouet 5	Palais	Gâteau	Cendronne	Total
Linéaire berge	60.3	59.5	64.6	51.3	73.9	109.3	40.2	34.1	493.2
Linéaire piétiné	1.25	0.26	0.08	0.84	0.82	6.56	1.57	0.16	11.54
%	2.06	0.44	0.13	1.63	1.11	6	3.91	0.47	2.34
Nombre d'abreuvoirs	106	68	21	22	28	275	74	17	611
Abreuvoir/km cours d'eau	3.51	2.28	0.65	0.86	0.76	5.03	3.68	0.1	2.48

**Tableau 2 : Répartition par masse d'eau du piétinement et de l'abreuvement des animaux en km \_ SERAMA 2010**

Tous ces abreuvoirs altèrent le compartiment « berges-ripisylve » et le « lit mineur » du R.E.H. En effet les conséquences d'un abreuvoir non aménagé sont multiples :

- Dégradation des berges, absence de végétation
- Dégradation des habitats aquatiques par le colmatage (apport de terre)
- Pollution bactériologique, dégradation de la qualité de l'eau

Il est aussi à noter que les conséquences d'une eau de mauvaise qualité touchent aussi le bétail avec un ralentissement de la prise de poids et gras chez l'animal : en effet avec une eau de mauvaise ou de médiocre qualité, le temps de croissance diminue et le temps de repos augmente.

Or la baisse de la ligne d'eau va amplifier cette problématique ; les berges vont se remodeler, elles vont s'aplanir, donnant la possibilité aux animaux de descendre s'abreuver à de multiples endroits, multipliant les conséquences écologiques.

L'objectif du CTMA étant de répondre aux altérations, des solutions seront à trouver pour éviter ou limiter le piétinement non contrôlé du bétail dans les rivières.

#### b. les activités céréalières, état des lieux :

Comme dit lors de la présentation du territoire (1<sup>ère</sup> partie), on retrouve la céréaliculture sur la partie aval du Thouet, à partir de la commune d'Airvault, à l'entrée du bassin parisien.

Or certaines de ces cultures sont irriguées : Blé dur, maïs grain, melons, cultures de production de semences (luzerne, pois)...

Le tableau ci-dessous présente la répartition des prélèvements d'eau destinés à l'irrigation sur les communes adhérentes au SMVT et les communes concernées par un linéaire de cours d'eau étudié dans le département des Deux-Sèvres.

Nature ressource	Volume annuel m <sup>3</sup>	Volume étiage m <sup>3</sup>
Cours d'eau naturel*	2 258 800	2 116 000
Nappe profonde	320 300	319 800
Retenue collinaire (ruissellement)*	657 300	640 700
Retenue alimentée par cours d'eau*	115 800	105 500
Retenue alimentée par source*	287 500	260 900
Retenue alimentée par forage	194 400	194 400
<b>Total</b>	<b>3 834 100</b>	<b>3 637 300</b>

**Tableau 3 : Détail des prélèvements en 2006 destinés à l'irrigation en fonction de la ressource sur le bassin versant du Thouet sur les communes adhérentes au SMVT \_ Agence de l'Eau Loire-Bretagne**



**Illustration 17** : L'installation industrielle de l'ASA d'Airvault



**Illustration 18** : Point de pompage de la station

On voit bien que la majeure partie (environ 60%) de l'eau pompée provient du cours d'eau naturel. Le volume de prélèvement sur le Thouet est compensé par les lâchers d'eau de la retenue du Cébron (affluent du Thouet). Depuis la sécheresse de 2005, la C.A.E.D.S (Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux Sèvres) a réduit à 3 millions de m<sup>3</sup> le volume destiné à l'usage irrigation (en période estivale). Ce volume fait l'objet d'une contractualisation avec les irrigants situés entre la confluence Thouet-Cébron et la limite départementale. Aujourd'hui, le lac du Cébron fournit de l'eau à 70 exploitations avec une surface irriguée de 2 500ha.

Pour le pompage, les irrigants utilisent les ouvrages hydrauliques qui permettent une retenue d'eau à l'amont de ceux-ci, assurant un niveau d'eau élevé pour faciliter le pompage (ancienne chaussée de moulin ou barrage droit agricole).

Pour irriguer, les agriculteurs pompent soit individuellement avec la plupart du temps un groupe de pompage mobile ou alors ils pompent collectivement en se regroupant en Association Syndicale Autorisée. Ces associations d'agriculteurs utilisent des stations de pompages fixes, à caractère industriel prélevant de gros volume d'eau.

#### Quelles conséquences pour cette activité?

La baisse de la ligne d'eau envisagée, par l'arasement de certains ouvrages, va poser des problèmes techniques à certains endroits où le niveau d'eau aura sévèrement baissé.

- Problématique de mise à l'eau des crépines : La baisse du niveau d'eau va entraîner un resserrement de la section d'écoulement, avec l'exondation des berges. Or les crépines (pompes) des stations de pompages (individuelles ou collectives) sont situées juste au bord des berges. Après la baisse de la ligne d'eau la majeure partie de ces crépines ne seront plus immergées... problématique pour le pompage !
- Problématique des volumes : Une fois le niveau d'eau baissé, les volumes d'eau contenus dans le lit mineur seront moins importants qu'auparavant... ces volumes d'eau suffiront-ils à répondre à la demande de pompage ?

## 5. Bilan, les points essentiels à retenir

- Mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau : le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2011-2015,
- Co-signature avec la CASLD, instauration d'un partenariat,
- Un programme d'actions diversifié répondant à des altérations,
- Des modifications prévues pour une trentaine d'ouvrages : arasement total, partiel ou gestion des vannages,
- Volonté du SMVT d'accompagner les usages agricoles suite aux conséquences de la baisse de la ligne d'eau,
- Réflexion sur des moyens et des mesures d'accompagnement de ces usages.

# Partie 3 : Information, sensibilisation et appuis techniques aux agriculteurs

---

L'objectif final de cette partie sera d'apporter des pistes de solutions répondant à la problématique posée. Dans un premier temps nous détaillerons le questionnaire enquête, les sites d'études retenus ; puis nous analyserons les entretiens afin de définir des moyens et des mesures d'accompagnements pour le monde agricole.

## I. Le questionnaire enquête

### 1. Objectifs

Afin d'apporter des éléments de réponse à la problématique posée, il était nécessaire de créer un temps d'échanges avec les interlocuteurs concernés par la question : les agriculteurs. C'est dans cet esprit que le questionnaire a été réalisé. Ce moment d'échange permet le recueil d'information. Le suivi d'un même questionnaire lors des entretiens est nécessaire pour recueillir des informations homogènes entre les différentes « enquêtes ».

Il s'adresse bien évidemment aux agriculteurs, exploitant une ou plusieurs parcelles riveraines à la rivière, concernés par la baisse de la ligne d'eau (zone d'influence en amont de l'ouvrage modifié).

### 2. Contenu et utilisation

Le questionnaire prévoit un entretien d'environ 45 minutes ; cette durée n'est bien évidemment non figée, elle dépend de la disponibilité de l'agriculteur et de son envie d'échanger sur le sujet.

Au début de mon entretien, j'explique le fait de ma venue ; j'explique dans un premier temps que je suis stagiaire au SMVT dans le but de valider une licence professionnelle qui fait l'interface entre agriculture et environnement. Ensuite, j'annonce l'idée de mon travail en précisant le contexte, par une présentation rapide du CTMA, un point sur la problématique des ouvrages hydrauliques et sur les actions futurs concernant ceux-ci. Ensuite Je m'assure que l'agriculteur ait compris l'essentiel de l'information et la position du SMVT. Après cette introduction, l'enquête peut commencer :

Le questionnaire se découpe en plusieurs sous parties :

#### **1<sup>ère</sup> partie : Généralités sur l'exploitation :**

Celle-ci nous renseigne sur le système d'exploitation de manière assez générale : statut de l'exploitation, production principale et/ou secondaire, surfaces détaillées (SAU, SCOP, SFP), mode de production, signature de contrats agro-environnementaux... Mise a part le recueil d'informations pour essayer de distinguer une typologie des exploitations enquêtées, ces premières questions sont fondamentales : elles mettent en place le dialogue ; il est important de s'intéresser avant tout à l'exploitation car cela permet de mettre à l'aise l'agriculteur, pour ensuite essayer de tenir une conversation constructive .

#### **2<sup>ème</sup> partie : Parcelles riverains au Thouet :**

Ici, on s'intéresse aux parcelles riveraines qu'exploitent les agriculteurs. Occupation du sol, surfaces, nombre de parcelles, pourcentage de la SAU.

Pour les prairies, questionnement sur leurs gestion : Pâturage bovin ? pâturage ovin ? pâturage mixte ? fauche ? période de fauche ? la parcelle est-elle clôturée ? Comment se fait l'abreuvement des animaux ? Combien ya-t-il de point abreuvement à la rivière dans la parcelle ?

Pour les cultures : quelles sont les céréales cultivées ? Sont-elles irriguées ? Si oui comment, ya t-il un point de pompage au Thouet ? la parcelle est-elle soumise à un contrat agri-environnemental ?





**Illustration 19** : Chaussée de Jusselin



**Illustration 20** : Prairies riveraines au Thouet, en amont de l'ouvrage

### 3<sup>ème</sup> partie : Perception et sensibilité de l'agriculteur :

Cette partie du questionnaire a pour objectif de nous renseigner sur la perception personnelle et sur ses éventuelles connaissances qu'a l'agriculteur sur le Thouet. On demande ce que représente pour lui cette rivière ; on essaye de comprendre le degré de sensibilité qu'il entretient avec le Thouet.

### 4<sup>ème</sup> partie : Hypothèse d'abaissement et solutions techniques :

On se place dans l'hypothèse du futur abaissement de la ligne d'eau. C'est le moment d'échanger sur le projet et d'apporter des informations si nécessaire. Après cela, on essaye de définir ensemble les conséquences à l'échelle de l'exploitation et d'échanger sur des solutions techniques envisageables, par l'agriculteur et par le SMVT, répondant à ces conséquences.

A noter que le SMVT, prévoit dans le CTMA, la prise en charge financière à hauteur de 100% des accompagnements techniques pour les agriculteurs suite à la baisse de la ligne d'eau. Cependant, le coût des mesures d'accompagnement doit être en adéquation avec le coût total du projet.

## II. Le choix des sites d'études

Le CTMA prévoit une baisse de la ligne d'eau sur une trentaine de sites sur le Thouet, par le biais de modifications d'ouvrages ou de gestion des vannages pour certains cas. Avec le temps imparti, il était impossible de s'intéresser à tous ces sites ; Il fallait donc faire un choix représentatif de l'ensemble des sites. Pour ce choix, nous nous sommes donc intéressés :

- ✚ aux types d'activités agricoles
- ✚ à l'occupation du sol
- ✚ aux actions prévues sur l'ouvrage
- ✚ à la présence d'abreuvoirs problématiques à la rivière (altération du R.E.H)
- ✚ à la présence de stations de pompage pour l'irrigation
- ✚ à la longueur de la zone d'influence

Suite au choix, trois sites d'études représentatifs ont été retenus. C'est sur ces sites que les entretiens auprès des agriculteurs ont été effectués.

### 1. Les sites d'études

#### a. Le site de Jousselin

#### Action prévu par le CTMA : arasement total

C'est le premier site retenu ; il se situe sur la commune du Tallud. L'ouvrage hydraulique présent est une ancienne chaussée de moulin (dont le bâtiment n'existe plus aujourd'hui) en état moyen, entretenu par la société de pêche de la commune. La rivière s'est élargit de manière excessive et l'absence de vannages bloque la possibilité d'une gestion hydraulique.

#### Caractéristiques de l'ouvrage :

- 19 mètres de longueur
- 1.20 mètres de haut
- 700 mètres de zone d'influence à l'amont
- Classé très difficilement franchissable pour l'anguille
- Fort impact sur la vie biologique
- Blocage hydraulique (pas de vannages)
- Le maintien de la ligne d'eau n'a pas été jugé d'intérêt collectif





**Illustration 21** : Barrage de la Forge à Fer



**Illustration 22** : Retenue d'eau de l'ouvrage

Au niveau agricole, nous sommes sur une zone d'élevage, ovin et bovin. On recense 9 parcelles le long de la zone d'influence de la chaussée. Ce sont des prairies pour l'ensemble des parcelles. On retrouve sur ce site la problématique de la dégradation des berges avec le piétinement important des animaux en rive droite.

#### b. Le site de la Forge à fer

##### **Action prévu par le CTMA : gestion des vannages**

Ce site retenu se situe sur deux communes ; en rive gauche nous sommes sur la commune de Gourgé et en rive droite sur la commune de La Peyratte. C'est une chaussée de moulin, la plus importante sur le Thouet avec une hauteur de chute d'eau de 5.65m et une zone d'influence de 2km. Cet ouvrage a fait l'objet de travaux de la part du SMVT en 2006. Les deux vannes de fond et la vanne de décharge en rive gauche ont été remplacées car celles-ci étaient en très mauvais état car bouchées et comblées par un fort envasement. L'objectif de ces travaux était de remettre en état l'ouvrage pour ensuite effectuer une gestion des vannages améliorant la transparence écologique de cette chaussée. Une convention entre le SMVT, la commune de la Peyratte (propriétaire de l'ouvrage), le propriétaire du moulin (propriétaire de la vanne de travail rive droite) et l'AAPPMA a été mise en place pour une gestion des vannages. Cette convention n'a malheureusement pas duré dans le temps.

L'objectif du CTMA pour cet ouvrage est de remettre à l'ordre du jour une gestion efficace des vannages. L'idée est d'ouvrir les pelles de fond durant la période hivernale pour favoriser le transit sédimentaire et d'abaisser le niveau d'une trentaine de centimètres l'été, pour favoriser la biodiversité et notamment pour rendre fonctionnelle une frayère à brochets à l'amont de l'ouvrage qui est potentiellement très intéressante.

##### Caractéristiques de l'ouvrage :

- 5.65 mètres de hauteur
- 42 mètres de longueur
- 12 mètres de largeur à la base
- 2 km de zone d'influence en amont
- Très forte valeur historique (Le moulin a fait travailler plus de 120 personnes)
- Classé très difficilement franchissable par l'anguille

Sur la zone d'influence de l'ouvrage, le Thouet est relativement encaissé ; on retrouve l'élevage ovin principalement, valorisant les coteaux et les prairies en hauteur. On a également une station de pompage individuelle mobile en rive gauche en amont de la zone d'influence de l'ouvrage.

Ce site était intéressant à retenir par rapport à son importance et à ces usages mais aussi du fait de l'expérience antérieure de gestion des vannages.

#### c. Le site de la Roche Paillé

##### **Actions prévues par le CTMA : Echancre de 60 cm**

C'est le dernier site d'étude choisit. Il se situe sur deux communes : Airvault pour la rive gauche et la commune d'Availles Thouarsais pour la rive droite. Cet ouvrage est une ancienne chaussée de moulin à blé, aujourd'hui en état moyen. Son propriétaire est privé.

- 1.40 mètres de hauteur
- 2 mètres de largeur
- 950 mètres de zone d'influence
- Classé très difficilement franchissable par l'anguille
- Blocage hydraulique, pas de vannage fonctionnel





**Illustration 23** : Chute d'eau de la Roche Paillé



**Illustration 24** : Chaussée de la Roche Paillé

Ce site est intéressant à étudier car on y retrouve des prairies et coteaux en rive droite et des cultures en rive gauche. On a également deux points de pompage destinés à l'irrigation. Une station de pompage collective de 360m<sup>3</sup>/h et une station de pompage individuelle de 50 m<sup>3</sup> /h.

### III. Réalisation des enquêtes et analyse

Une fois les sites retenus, le travail a donc consisté à recenser les différentes parcelles agricoles sur les zones d'influence de ces trois ouvrages. Suite à cela, il était nécessaire de trouver le contact des agriculteurs qui exploitent ces différentes parcelles. La DDT ne pouvant pas communiquer d'informations personnelles de ce genre, je me suis appuyé sur les connaissances du syndicat, puis le porte à porte chez les agriculteurs a été une solution efficace pour trouver le contact des autres personnes concernées.

A noter que l'on a fait de choix de l'exhaustivité, c'est-à-dire que l'objectif était de rencontrer tous les agriculteurs concernés pour chacun de ces trois sites.

#### 1. Le site de Jusselin

Sur ce site, 9 parcelles agricoles ont été recensées sur la zone d'influence de l'ouvrage exploitées par 4 agriculteurs différents. J'ai rencontré 3 de ces agriculteurs, étant donné que l'un d'eux n'a pas voulu me recevoir. Rappelons que l'action prévue pour cet ouvrage est l'arasement total, et le retour à des écoulements libres sur 700 mètres en amont

	M. VOY EARL « Les rocs »	M. FOUILLET, exploitation individuelle	M. CARRE, exploitation individuel
Système d'exploitation	Polyculture/ élevage  70 chèvres Saanen / 140 brebis croisées (vendéen, charolais)/ 25 mères limousine. 72 ha de SAU : 37ha de P.P, 8 ha de P.T,10ha de maïs ensilage,16 ha de cereales 1 UTH C.A.D 2005-2010 sur prairies	Elevage  300 brebis Charolaise / 50 mères Limousines 93 ha de SAU : 7ha de P.T ; 79ha de P.P ; 7ha de céréales M.A.E.T sur 30ha de prairies	Elevage  500 brebis Charolaises 80 ha de SAU : 12ha de P.P ; 52 ha de P.T ; 16 ha de triticales PHAE2 sur 20Ha de prairies
Parcelles riverains	1 parcelle de 1.30 ha soit 1.8% de la SAU  Prairie permanente Pâturage ovin de Mars à Décembre 1 abreuvoir direct au Thouet	4 parcelles pour 13ha soit 14% de la SAU totale  Prairies permanentes Pâturage mixte de aout à mars Abreuvement au Thouet : forte dégradation des berges par le piétinement,	1 parcelle de 0.5ha moins de 1% de la SAU totale  Prairie permanente Pâturage ovin de Mars à Décembre Abreuvement au Thouet, 1 abreuvoir direct
Conséquences à l'échelle de la parcelle Craintes	La rivière va surement devenir franchissable par les animaux lors des étiages  Les berges vont s'aplanir donnant une accessibilité accrue du bétail à la rivière	La rivière va surement devenir franchissable par les animaux lors des étiages  Les berges vont s'aplanir donnant une accessibilité accrue du bétail à la rivière	La rivière va surement devenir franchissable par les animaux lors des étiages  Les berges vont s'aplanir donnant une accessibilité accrue du bétail à la rivière





**Illustration 25 : Dégradation du lit mineur et des berges par le piétinement bovins**

Propositions de solutions	Laisser évoluer les berges naturellement Pose de clôture le long des berges Aménagement d'abreuvoir	Laisser évoluer les berges naturellement Pose de clôture le long des berges Aménagement d'abreuvoir ou installation de pompes à prairies	Laisser évoluer les berges naturellement Pose de clôture le long des berges : grillage à moutons Aménagement d'abreuvoir
Discussion et remarques	Acceptation des solutions Réelle possibilité de discussion, réelle acceptation du projet	Pas d'accord avec le projet, ne veut pas laisser les berges évoluer naturellement, contre la pose de clôture le long des berges (entretien).  Difficulté de dialogue	Acceptation des solutions
Sensibilité de l'agriculteur au Thouet, citations.	« c'est là que j'ai appris à pêcher, à nager, où j'ai fait de nombreuses bêtises » « Il faut préserver ce milieu »	Une certaine sensibilité pour cette rivière, mais il donne l'impression de vouloir tout maîtriser. « il faut le laisser, on ne détruit pas un site bêtement »	« il n'y a pas de soucis pour cette baisse de la ligne d'eau »

## 2. Le site de la Forge à Fer

Sur ce site, j'ai rencontré 6 agriculteurs possédant des parcelles en amont de l'ouvrage (2km de zone d'influence) et les propriétaires du moulin ayant un projet d'hydroélectricité. Rappelons que l'objectif du CTMA est la gestion des vannages avec une baisse estivale de 40 cm, et le transit sédimentaire vers l'aval en hiver.

	GAILLARD Denis Exploitation individuelle	GAILLARD Bertrand Exploitation individuelle	M. SACHE EARL
Système d'exploitation	Polyculture élevage  360 brebis Vendéenne / 36 bovins charolais 90 ha de SAU ; 55ha de P.T ; 15ha de P.P ; 8ha de maïs ensilage ; 12 ha de céréales	Polyculture élevage  300 brebis / 40 bovins charolais 86 ha de SAU ; 25 ha de P.P ; 36ha de P.T, 6ha de landes (coteaux) ; 11ha de céréales	Polyculture élevage  420 brebis vendéenne / 50 bovins charolais 106 ha de SAU ; 19ha de P.P, 72ha de P.T, 15 ha de céréales
Parcelles riverains	1 parcelle de 1.70 ha soit 1.8% de la SAU totale Prairie permanente Pâturage bovin du 20 mai à octobre Un abreuvoir aménagé, parcelle clôturée (effectué par le syndicat pour des travaux de plantations en 2008)	6 parcelles pour 9ha soit 10% de la SAU Landes, coteaux et prairies Pâturage ovin et bovin suivant les parcelles 1 abreuvoir aménagé Une partie des parcelles est clôturée	2 parcelles pour 5ha soit 4.7 % de la SAU. Pâturage mixte, ovin de mai à juin et bovin le restant de l'année 3 abreuvoirs direct au Thouet Pas de clôture
Conséquences à l'échelle de la parcelle Craintes	Pas de lourdes conséquences mise a part l'exondation des vases en pied de berges	Pas de lourdes conséquences mise a part l'exondation des vases en pied de berges	Pas de lourdes conséquences mise a part l'exondation des vases en pied de berges





**Illustration 26 : Canal d'irrigation de M. DEBOEUF**

Propositions de solutions	La situation est déjà idéale pour cette parcelle	Aménagements d'abreuvoirs Poses de clôtures	Poses de clôture Aménagements d'abreuvoirs
Discussion et remarques	« Pas contre un abaissement de 40 cm mais il faut tester, il faut voir »	Pas contre un abaissement OK avec les solutions proposées Remarques dur l'entretien des clôtures	OK avec les solutions proposées Attention aux informations erronées
Sensibilité de l'agriculteur au Thouet, citations.	Pas de grande sensibilité Réelle possibilité de travail	Pas de sensibilité particulière	Pas de sensibilité particulière « c'est important pour faire boire les animaux »

	DEBOEUF J.M Exploitation individuelle	PIED Maryline Exploitation individuelle	BIRONNEAU J.M Exploitation individuelle
Système d'exploitation	Polyculture élevage 40 prim'holstein 50ha de SAU ; 2ha de P.P, 37ha de P.T et 11ha de maïs ensilage 35ha irrigable, pompage au Thouet	Elevage et transformation 90 brebis vendéenne Transformation du lait de chèvre (achat extérieur) 23 ha de SAU ; 2ha de P.T et 21 de P.P.	Polyculture élevage 300 brebis Vendéenne 63 ha de SAU ; 37 ha de P.P, 18ha de P.T, 7ha de céréales PHAE2
Parcellaire riverain	1 parcelle pour 4ha soit 8% de la SAU. Coteaux/landes Pâturage bovin toute l'année 2 abreuvoir directs Station de pompage individuelle	5 parcelles riveraines pour 8ha soit 39% de la SAU Prairies permanentes Pâturage ovin	3 parcelles riveraines pour 4ha soit 6% de la SAU. Coteaux / landes Pâturage ovin toute l'année Pas de clôture, 4 abreuvoirs sauvages.
Conséquences à l'échelle de la parcelle	Station de pompage inutilisable ?	Franchissabilité de la rivière par les animaux ?	Envasement des bords Franchissabilité de la rivière par les animaux ?
Propositions de solutions	Pose clôtures Aménagement d'abreuvoirs Modification de la zone de pompage : curage du canal d'irrigation	Pose de clôtures Aménagements d'abreuvoirs	Pose de clôtures Aménagements d'abreuvoirs
Discussions et remarques	Assez frileux pour la question d'irrigation, compréhensible car son système repose sur cet usage Ok si on lui garantit de l'eau dans son bief d'irrigation avec des niveaux stables.	Problèmes de l'entretien des clôtures Ok pour l'aménagement d'abreuvoirs	Compréhension du projet Possibilité de travail Acceptation des solutions Crainte pour l'envasement des animaux lors de l'abreuvement
Sensibilité de l'agriculteur au Thouet, citations	« jusqu'à 10 ans, j'habitais au bord du Thouet, je vie avec, il est autour de moi »	« je suis née là, je n'imagine pas vivre autre part qu'à coté de la rivière »  Très forte sensibilité	Très forte sensibilité « mon grand père m'emmenait en barque, je pêchais avec lui, c'est très important, je ne peux pas me séparé de ce coin, de ces coteaux ! »





**Illustration 27** : Buse en béton contenant les pompes



**Illustration 28** : Vue plongeante sur les pompes immergées

En plus des agriculteurs, j'ai rencontré les propriétaires du moulin qui ont un projet d'hydroélectricité sur cet ouvrage. L'idée de la rencontre était de comprendre si un abaissement de 40 cm était compatible avec ce projet et avec une partie de leur activité (location barques et canoë). Ils préféreraient une baisse de 30 cm pour ne pas perdre trop de puissance pour la production d'électricité. Le dialogue est ouvert avec ces personnes, reste à affiner leur projet avec celui du syndicat et selon l'instruction du projet par les services de l'Etat concernant l'hydroélectricité.

### 3. Le site de la Roche Paillé

Sur ce site, j'ai rencontré 3 agriculteurs. Une échancrure de 60 cm est prévue sur cet ouvrage. La principale problématique sur ce site sera la gestion de l'irrigation.

	M THIBAUDEAU SCEA Propriétaire de l'ouvrage	M MARTIN Pierre Exploitation individuelle Double emploi (laiterie St Loup)	M GIROIR (céréalière) Rencontré en tant que président de l'ASA d'Airvault
Système d'exploitation	Culture et élevage 210 ha de céréales (blé dur, orge, blé tendre, colza, tournesol) 20 ha de prairies 40ha irrigables (50m <sup>3</sup> /h) 50 brebis vendéenne	Culture Arrêt de l'élevage en 2005 (vaches laitières) 82 ha de SAU ; 63ha de céréales (blé, orge, colza, pois, tournesol) ; 19ha de prairies permanentes Pas d'irrigation	L'Association Syndicale Autorisée d'Airvault rassemble 6 agriculteurs qui ont mis en place en 1986 une station de pompage collective avec une capacité de 360 m <sup>2</sup> /h. L'eau est ensuite distribué aux 6 agriculteurs. Le droit à prélever est de 254 000 m <sup>3</sup> / an
Parcellaires riverains	2 parcelles pour 20ha (céréales) 10 mètres de prairies le long de la rivière (pâturage ovin) avec abreuvoirs directs	2 parcelles pour 3ha Landes / coteaux Pas d'élevage	
Conséquence de la baisse	Franchissabilité de la rivière par les animaux ? Fonctionnement de la station de pompage ?	Aucune conséquence pour cet agriculteur.	Sans étude technique sur le lit mineur, il est difficile d'être affirmatif ; il est très probable que les pompes ne soient plus immergées.
Propositions de solutions	Pose de clôtures Aménagements d'abreuvoirs Eventuelle modifications du pompage= augmentation de la longueur du tuyau de pompage		... Il faut attendre l'étude d'avant travaux pour prévoir exactement les actions mais ce sera certainement un déplacement des pompes, reste à savoir où ?
Discussions et remarques	Non inquiété pour l'irrigation Projet de production d'hydroélectricité=volonté de travail en commun avec les actions du SMVT=compromis Discussion ouverte, à affiner		Attention au cout des travaux, car il ne sont pas comparables a ceux d'un pompage individuel du fait du caractère industrielle de l'installation
Sensibilité de l'agriculteur à la rivière	Assez sensible La chaussée fait partie du patrimoine familiale		



#### 4. Bilan et interprétation générale des résultats

Tout d'abord, il faut noter que tous les entretiens se sont bien déroulés, avec bien sur, plus ou moins d'échange. Pour la plupart des personnes, la présentation du CTMA et la typologie des actions a été une information nouvelle pour eux.

J'ai relevé durant ces entretiens, plusieurs idées reçues, souvent fausses concernant les actions sur la modification des ouvrages hydrauliques et sur leurs conséquences : « il n'y aura plus d'eau dans la rivière l'été ; il n'y aura plus de poissons ; c'est une catastrophe écologique, ça va rien n'apporter... » voilà quelques propos qui viennent d'idées fausses ; je dirais que c'est normal, cela demande du dialogue et un peu de confiance de la part de l'agriculteur.

Pour ce qui est des solutions techniques proposées, elles ne font pas toute l'unanimité. En effet c'est la pose de clôture qui je pense, peut être point de blocage avec certains agriculteurs. Ils appréhendent souvent le rajout d'entretien de linéaire de clôture. C'est souvent cet entretien qui pose problème soit par manque de temps ou dans certains cas par manque de matériel adapté.

L'aménagement d'abreuvoirs descendants à la rivière est accepté et surtout compris par les agriculteurs. En effet ils restent assez sensibles pour la plupart, sur le fait qu'un piétinement excessif et non maîtrisé des animaux dans la rivière n'est pas positif ni pour le milieu ni pour le bétail (qualité de l'eau dégradée). La réalisation de cet aménagement est un bon point mais n'est pas la solution idéale pour le milieu.

L'installation de pompes à prairies sur les sites étudiés ne faisait pas l'objet d'une solution pour de nombreux sites car le pâturage était dans beaucoup de cas, soit ovin, soit mixte ovin/bovin ; hors dans ce cas l'installation de pompes à prairies n'est pas possible. Cependant, pour les prairies à pâturage bovin, la mise en place de ces pompes sera privilégiée (maximum 25 têtes dans la parcelle). La réticences de certains éleveurs par rapport à cet aménagement peut être gommée par l'apport de retour d'expérience, car cette solution fonctionne.

Pour traiter de la problématique de l'irrigation j'ai donc rencontré 3 agriculteurs sur deux sites différents (Forge à Fer et Roche Paillé). L'impact sur cet usage n'a pas provoqué des réactions autres mesures, pour ces trois situations je précise. Les travaux répondant à la baisse de la ligne d'eau pour les stations de pompes individuelles semblent largement réalisables et acceptés dans la mesure où ils seront probablement accompagnés financièrement à hauteur de 100%. Pour les stations de pompes collectives à caractère industrielle, les travaux seront très probablement beaucoup plus onéreux ; l'accompagnement à hauteur de 100% sera alors peut être remis en cause. Attention ce n'est qu'une hypothèse ; les études techniques, préalables aux actions nous donnerons plus d'éléments quant aux modifications à effectuer et donc au coût des travaux.

Voilà les éléments que j'ai pu recueillir, j'insiste bien sur le fait qu'il y a besoin de dialogue et de communication autour de ce projet.

## IV. Pistes de solutions : acceptation du projet et appui technique

Suite aux résultats obtenus et avec le recul des différents entretiens, je vais donc maintenant proposer des pistes de réflexion et de solution afin d'accompagner au mieux les usages agricoles sur le Thouet suite à la baisse de la ligne d'eau. Ces pistes de solutions sont scindées en deux parties :

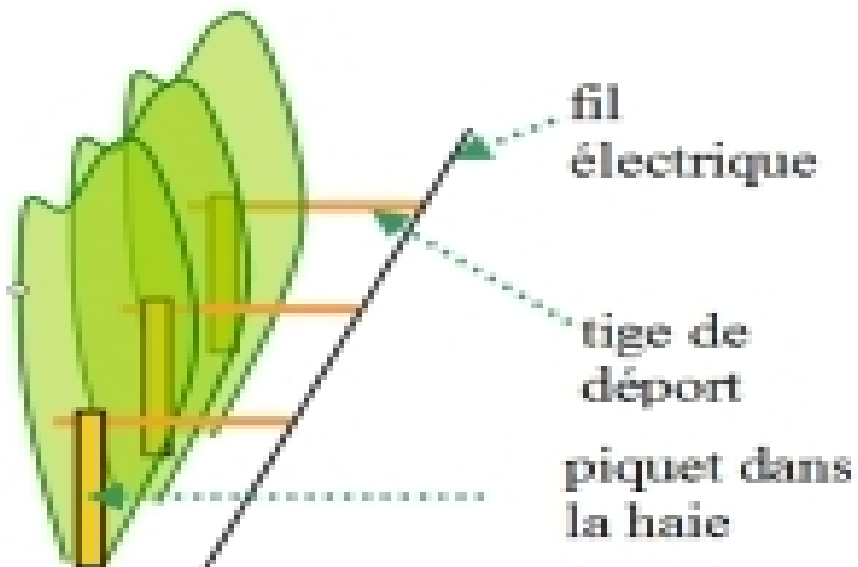
- Des solutions techniques répondant directement aux conséquences de la baisse du niveau d'eau
- Des réflexions sur des moyens de communication et de médiation pour l'acceptation du projet et pour son bon déroulement durant ces cinq prochaines années de programmation (2011 -2015).



**Illustration 29** : Clôture électrique



**Illustration 30** : Clôture barbelée



**Illustration 31** : Schéma de la clôture déportée

## 1. Solutions techniques envisageables, lutte contre le piétinement.

### a. Accès du bétail à la rivière

Comme dit auparavant, la baisse de la ligne d'eau va remodeler les berges ; les pentes vont se redessiner donnant encore plus d'accessibilité au bétail pour descendre à la rivière par la multiplication des points d'abreuvement.

Pour conditionner les animaux à descendre en un seul point d'abreuvement dans la parcelle et pour laisser les berges se revégétaliser (pas de piétinement), la solution envisageable serait la pose de clôture le long des berges en amont de l'ouvrage modifié (sur la zone d'influence).

Ces clôtures le long des berges sont souvent problématiques pour les agriculteurs car elles demandent de l'entretien qu'ils n'avaient pas à effectuer jusqu'alors. Reste à les convaincre que l'entretien peut être facilité et que leurs présences paraient inévitable.

- Deux types de clôtures sont envisageables : les clôtures fixes et mobiles

#### Les clôtures fixes :

Ce sont des clôtures à fils barbelés : 2 à 4 rangs de fils barbelés soutenus par des piquets en bois (acacia, châtaigner) tous les 5 mètres en moyenne. Ces clôtures sont souvent utilisées en élevage allaitant car très dissuasives pour les animaux.

**Entretien :** Le passage des outils est possible sous un fil situé à 70 cm du sol. L'épareuse est conseillée, car son rotor est plus bas que celui du broyeur d'accotement. Un fil trop bas ne permet plus l'entretien mécanique de la clôture du fait de la hauteur minimum des rotors égale à 50 cm. Il est également possible de se contenter de passer le broyeur devant la clôture. Dans ce cas, la végétation se densifiera progressivement, créant ainsi une barrière naturelle qui, plus tard, complètera voire remplacera la clôture artificielle devenue vétuste et non fonctionnelle.

Attention, la pose de ces clôtures doit se faire robustement ; les piquets devront être solidement enfoncés pour résister aux crues !

Pour contenir les ovins, « un grillage à moutons » remplaçant les barbelés sera nécessaire ; son prix sera plus élevé qu'une clôture à barbelés classique, à prendre en compte dans le CTMA.

#### Les clôtures mobiles :

Ces sont des clôtures à fil électriques qui sont principalement mobiles. Un fil électrique de 1.8mm ou 2.5 mm de diamètre soutenu par des piquets fer pour assurer une mobilité ou avec des piquets en bois si on l'on veut que cette clôture électrique soit fixe d'une année à l'autre.

Les piquets seront espacés tous les 4 à 8 mètres ; le fil sera placé entre 80 cm et 1m du sol.

Entretien : dans ce cas, le broyeur d'accotement, comme l'épareuse à rotor peut facilement passer sous un fil à 80 / 90 cm du sol. Cependant, on constatera des zones non travaillées autour des piquets, qui peuvent être préjudiciables lorsque la végétation croît et vient toucher le fil.

Une solution pour faciliter l'entretien et augmenter le débit de chantier serait la clôture déportée. Le principe est simple : les piquets sont implantés au pied de la haie et une tige déporte le fil latéralement entre 80 et 100cm. Cette clôture permet un passage sous le fil sans avoir à contourner les piquets. On gagne en débit de chantier et toute la végétation située en dessous du fil est fauchée.





**Illustration 32 : Aménagement d'un abreuvoir**



## b. Abreuvement des animaux

Pour limiter ou empêcher le piétinement des animaux à la rivière, deux solutions sont envisageables : L'aménagement d'abreuvoirs à la rivière ou bien l'installation de pompes à prairies.

A noter que l'installation de pompes à prairies seraient préférables car elles évitent tout contact entre l'animal et la rivière, mais cette technique reste à faire accepter par les agriculteurs du Thouet, qui je pense sont assez « frileux » car peu de retour d'expérience sur cette installation sont disponibles.

### Aménagements d'abreuvoirs :

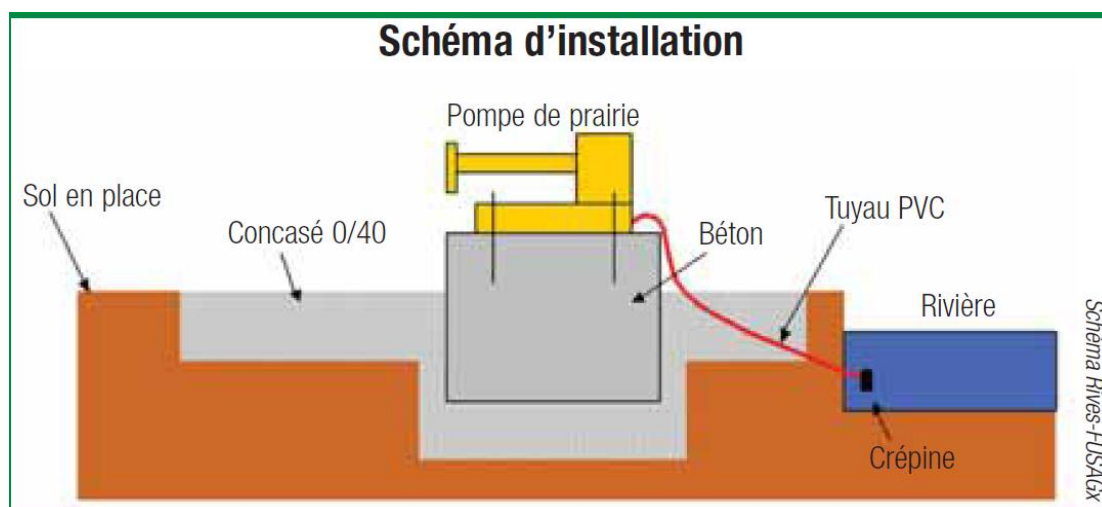
L'idée de cet aménagement est de consolider une descente à la rivière avec un empierrement de la crête de berge à la rivière. Il est assez simple à réaliser et à entretenir mais demande des travaux de terrassement. Le bétail a toujours un contact avec la rivière mais son impact sur le colmatage est grandement diminué, et le troupeau ne piétine la berge qu'à cet endroit

### Les pompes à prairies :

C'est une solution alternative à l'abreuvement des animaux dans la rivière. Ces pompes s'installent dans les prairies en bordure de la rivière. Son utilisation n'est possible que pour les bovins et équins.

C'est une pompe mécanique, actionnée par le museau de la vache. Un tuyau et une crépine sont raccordés à cette pompe prélevant l'eau dans la rivière. La capacité est de maximum 10 bovins pour chaque pompe. Il existe des pompes de prairies pour abreuver aussi les veaux. Dans ce cas c'est la mère qui pompe, remplissant un bol pour que le veau puisse s'abreuver.

Des aménagements sont à prévoir avec un socle à béton où sera solidement fixée la pompe, et la mise en place d'une zone empierrée autour de cette pompe pour assurer la portance du terrain .



Les avantages principaux sont l'absence de contact entre le bétail et le milieu et le fait que le système s'adapte à tous les cours d'eau et résiste au gel. Le principal inconvénient est la nécessité d'entretien de la crépine.

Les retours d'expériences que j'ai pu collecter sont positifs. Les agriculteurs ont souvent des craintes par rapport à ce système mais ces craintes seront à gommer car ce système fonctionne, les vaches s'y habituent très bien et ont à disposition une eau de meilleure qualité, moins boueuse. Attention tout de même à bien respecter la capacité d'accueil de chaque pompe (10 bovins en moyenne maximum).

### c. Irrigation

L'accompagnement de l'usage irrigation sera évidemment un point essentiel dans ce CTMA pour la bonne acceptation du projet. La demande était d'apporter des solutions techniques accompagnant cet usage afin de prévoir un tarif forfaitaire pour chaque modification de station de pompage. Or je n'ai pas pu mener ce travail jusqu'au bout, car chaque situation sera à étudier au cas par cas ; les travaux ne seront pas du tout les mêmes où que l'on se trouve sur la rivière, ou si l'on est en présence d'une station individuelle ou collective.

J'aurai pu étudier un cas précis en essayant de prévoir les modifications à apporter ainsi que leur coût mais le manque de données techniques sur la rivière n'a pas rendu ce travail possible. En effet, avant la modification de chaque ouvrage une étude sera effectuée pour permettre de se projeter sur le nouveau profil de la rivière en découvrant les zones de radiers, de fosses, les zones de bas fonds...

Or pour prévoir des modifications de stations de pompages, il faut déjà connaître l'emplacement théorique des pompes ce qui est impossible aujourd'hui, car nous n'avons pas de données exacts sur les hauteurs de fond avant et après l'arasement de l'ouvrage.

Exemple de la roche paillée :

Après l'abaissement du niveau d'eau de 60cm, le placement des pompes sera très certainement à revoir car elles ne seront plus immergées... Or il n'est pas possible aujourd'hui de dire si il faut déplacer les pompes de 1mètre, 2 mètres, si il faut les mettre au milieu du lit ou juste en amont de l'ouvrage.

Ces réponses seront apportées quand les études techniques sur le lit mineur, en amont de chaque ouvrage modifié, seront effectuées.



## 2. Communication, information et médiation

### a. Actions de communication et d'information :

Pour le bon déroulement de ce projet et pour l'acceptation des actions de la part de la population locale il y a un réel besoin d'information. A l'heure actuelle cette population n'est pas encore informée dans le détail de la mise en place de ce CTMA et des actions envisagées. Le SMVT et la CASLD prévoient très prochainement de rendre publique les actions prévues avec un point presse s'adressant aux journaux locaux. Suite à cette communication, les actions envisagées sur les ouvrages hydrauliques risquent de faire débat. C'est sur ce point là qu'il faudrait je pense insister en terme de communication. Les personnes seront assez réticentes sur ces actions car elles vont provoquer des changements visibles sur la rivière. Qui dit changement, dit peur... Ces changements ont le mérite d'être expliqué et compris par les usagers et les riverains ; c'est l'objectif je pense primordial de la communication

Pour apporter plus d'informations, pour gommer les fausses idées reçues qui vont se développer dans les campagnes il sera peut être pertinent d'organiser des réunions locales. Ces réunions d'information et de débat pourraient réunir les usagers de la rivière, les riverains, les propriétaires et éventuellement d'autres personnes. Pour permettre un débat constructif et un bon apport d'informations, ces réunions devront être organisées au plus près des gens dans la mesure du possible. On peut imaginer quatre réunions pour quatre

endroits différents sur le Thouet en Deux Sèvres. Une réunion sur la zone des sources, une vers Parthenay, une vers Airvault et la dernière sur la partie aval dans la région Thouarsaise. Ces réunions de proximité permettent d'intéresser les personnes qui se sentent directement concernées car proche de chez elles. L'idée de mettre en place plusieurs réunions dispersées au lieu d'une seule date pour toute la vallée du Thouet, permettra peut être de limiter les effectifs sur chaque réunion, un meilleur dialogue et des débats plus constructifs.

Ces réunions devront s'appuyer, je pense sur des supports pédagogiques et sur un discours simple mais efficace. Les informations devront être accessibles pour tous.

Ces réunions devront je pense avoir lieu peu après l'apport d'informations de ce CTMA par la presse locale.

#### b. Groupe de travail et médiation

Cette partie s'adresse particulièrement aux usagers de la rivière et aux propriétaires d'ouvrages riverains. Comme dit au dessus l'arasement de certains ouvrages va je pense faire pâler quelques personnes qui pourraient s'y opposer totalement provoquant des retards ou éventuellement une annulation de certaines modifications d'ouvrages. L'objectif du SMVT est bien sur d'œuvrer pour la réalisation de toutes les actions programmées et cela dans un climat de confiance de la part des acteurs sans trop d'hostilité. Je pense que le démarchage d'un médiateur environnemental extérieur au projet serait un point vraiment intéressant pour les cas les plus épineux du projet.

La médiation environnementale peut être définie comme un dialogue entre parties prenantes, c'est-à-dire des groupes d'intérêts ou des individus concernés par des enjeux environnementaux (gestion, valorisation, appropriation ou protection de ressources naturelles...) dans le but de produire un accord satisfaisant pour toutes les parties, grâce à l'intervention d'un tiers extérieur (médiateur) qui ne prend pas position sur le fond ni ne tente d'influencer le résultat, mais qui a pour fonction de faciliter le dialogue. La médiation environnementale met fréquemment en scène un grand nombre de participants : professionnels et entreprises, associations, collectivités territoriales, administrations, simples usagers et habitants, etc. Or, les méthodes classiques de médiation, reposant sur une confrontation directe des protagonistes et la recherche conjointe de solutions à leurs différents, s'accommodent mal du nombre. D'où la mise en place fréquente de « dispositifs » de médiation environnementale combinant des forums (ouverts) de débat public et des scènes (fermées) de médiation ou de négociation, qui doivent interagir.

Pour ce projet, les acteurs sont en effet très nombreux. Concernant les actions de médiation, de concertation concernant la problématique des modifications des ouvrages hydrauliques, je pense qu'un dispositif, type groupe de travail peut être intéressant.

Ces groupes de travail pourront être mis en place pour les endroits où la modification de l'ouvrage concerné sera pressenti comme un point de discordance problématique. L'idée est de donc de travailler localement, site par site en rassemblant les représentants des usages à l'amont de chaque ouvrage où les actions ne sont pas acceptées.

Ces groupes de travail rassemblent un nombre de personnes limité (représentant) afin de pouvoir créer un temps de discussion vraiment constructif et d'échanger ensemble sur ce projet afin de trouver des points d'ententes. Pour le monde agricole, ces groupes de travail pourront amener à des échanges sur les solutions techniques et sur leurs mises en place.

Le rôle du médiateur pourra être l'organisation de ces groupes de travaux, le suivi et la gestion des acteurs.

#### c. Argumentaire : gain pour l'agriculteur

Pour l'acceptation du projet de la part du monde agricole, le SMVT doit être en mesure de définir des éventuels gains pour l'agriculteur suite à la modification d'ouvrages :

Assainissement des parcelles : Pour les prairies riveraines à la rivière, la baisse de la ligne d'eau aura très certainement un effet d'assainissement. Cet assainissement de la prairie peut être un gain économique pour l'éleveur. En effet, pour les prairies pâturées, l'éleveur pourra gagner en temps de pâturage ; il pourra mettre ses bêtes plus tôt dans l'année en pâture car l'humidité de la parcelle sera théoriquement moindre



qu'auparavant pour une année aux pluviométries similaires. Ce gain de temps de pâturage peut s'avérer avant tout comme un gain économique pour l'éleveur, car on sait très bien qu'un bovin en pâture est plus intéressant économiquement que lorsqu'il est nourri quotidiennement par des concentrés ou autres à la stabulation. C'est aussi parallèlement un gain de temps pour l'éleveur.

Limitation des petites crues : L'arasement d'ouvrages va en effet permettre une meilleure circulation de l'eau lors des crues dites de faibles importances. La limitation de l'inondation des parcelles que ce soit des prairies ou des cultures peut s'avérer bénéfique pour les agriculteurs. En effet l'inondation d'une prairie pâturée n'est pas bien vécue par l'éleveur car après le passage des eaux, l'herbe n'est plus appétente pour les animaux. C'est le même cas pour les cultures, l'agriculteur voit souvent d'un mauvais œil l'inondation d'une culture en place ; de plus l'inondation des parcelles limite les interventions mécaniques sur une durée qui peut être compromettante pour la bonne gestion de la culture.

Il est nécessaire de mettre en avant ces arguments pour les agriculteurs, pour qu'ils prennent en compte que les gains ne seront pas que écologiques mais pourront être économiques pour la profession.

## **V. Analyse et bilan critique du travail réalisé.**

### **1. Bilan des résultats et des solutions proposées**

Les rencontres avec les agriculteurs ont été la base de ce travail ; elles ont permis dans un premier temps d'apporter l'information à la majorité des agriculteurs concernant le projet du SMVT, elles ont permis le recueil d'informations sur les différentes exploitations, d'évoquer des solutions techniques, de faire remonter les craintes des agriculteurs ou différentes remarques. Je pense que ces temps d'échanges ont été importants et nécessaires pour ressentir ce besoin d'information et de dialogue sur les actions prévues par le CTMA.

Par rapport au questionnaire enquête, je pense qu'il été assez bien établi, dans un ordre logique et permettait il me semble un échange constructif avec l'agriculteur. Le pont négatif serait peut être le manque de rigueur par rapport aux informations récoltées chez les différents agriculteurs. Ce manque de rigueur n'a pas permis l'analyse par des chiffres ou des pourcentages concrets de certains points.

Quel est le pourcentage d'agriculteurs réticents à la pose de clôture ? quel est le pourcentage d'agriculteurs qui ne sont pas d'accord avec les solutions techniques ? Ces questions n'ont pas de réponse exact au pourcentage prêt mais ce questionnaire et ces entretiens ont permis de dégager des grandes lignes par rapport à l'acceptation du projet, aux différentes craintes et réticences ce qui au final parait le plus important.

Les solutions proposées, quant à elles peuvent paraître non détaillées pour certaines d'entre elles. Les solutions techniques concernant la franchissabilité de la rivière et l'abreuvement des animaux paraissent incontournables ; pose de clôture, aménagement d'abreuvoirs, installation de pompes à prairies sont des solutions techniques qui seront à mettre en place. Coté irrigation, l'apport de solutions détaillées n'a put être possible ; ce sera vraiment un accompagnement au cas par cas. En effet, comme dit précédemment, les études techniques sur le lit mineur où l'on prévoit la modification d'ouvrages n'ont pas encore été réalisées ; ce manque d'information ne nous permet pas d'envisager des solutions précises pour l'accompagnement de cet usage. Le déplacement des pompes sera sûrement la solution dans la majeure partie des cas, reste à savoir à quels endroits. Les coûts engendrés par ces éventuels travaux paraissent à premières vues raisonnables pour les stations de pompages individuelles ; ce n'est pas le cas pour les stations de pompages collectives à caractère industrielles ou les travaux de modifications seront très probablement beaucoup plus onéreux.

Le deuxième moyen d'accompagnement, après l'apport de solutions techniques, serait la mise en place de moyens de communication, d'information et de médiation. C'est un sujet assez vaste et complexe à mettre en place. L'importance de la mise en place de moyen de communication et de médiation a été révélée lors

des entretiens avec les agriculteurs. Cette réflexion est commencée dans ce rapport mais sera à poursuivre par la suite ; un travail en ce sens pourra être mené par le SMVT, en mobilisant des compétences spécifiques. Ces actions de communication/ information devront être menées localement, au plus près de la population.

L'acceptation des solutions techniques de la part des agriculteurs passera je pense par un dialogue au cas par cas.

Sur un montant total du CTMA d'environ 2 800 000 euros pour la partie Deux-Sèvres pour 5 années, le budget dédié à la communication s'élève à 48 000 € et permet d'envisager une démarche de concertation préalable aux travaux et adaptée aux publics ciblés.

## 2. Bilan personnel

Je vais conclure cette dernière partie du dossier par un point plus personnel. Ces trois mois de stage ont été source de découverte car le thème du stage n'était pas directement en lien avec le programme vu durant cette année scolaire. La rivière était un milieu naturel jusqu'alors assez flou pour moi ; mes connaissances sur ce milieu étaient vraiment minimes. La lecture de différents documents, les discussions, les échanges que j'ai pu avoir avec mon maître de stage et autres personnes m'ont beaucoup apportés sur des éléments techniques, sur le visage d'une rivière naturelle ou au contraire anthropisée. Des nouvelles connaissances aussi sur les collectivités locales, leur organisation et la place que peut avoir un syndicat de rivière au sein d'un territoire.

Les entretiens avec les agriculteurs que j'ai pu avoir, ont été eux aussi un point positif de ce stage. J'avais déjà une connaissance et une affection pour ce public ; ce travail reconforte mon envie de travailler en relation avec ce secteur d'activité. Dialoguer avec des agriculteurs irriguant a été enrichissant car leurs positions, leurs manières de penser n'a souvent rien à voir en comparaison avec des éleveurs.

Le regret serait peut être de ne pas être allé au bout des solutions avancées et ne répondant pas dans ce cas là totalement à la demande originel. Plusieurs facteurs expliquent cet inachèvement (vu au dessus).

Un dernier point positif pour moi, a été la découverte dans son ensemble d'une rivière et d'une vallée dont je ne connaissais que les dix premiers kilomètres.

## Conclusion

---

Accueilli dans une structure dynamique, par une équipe de salariés sympathiques sur un territoire à découvrir ou à redécouvrir, mon stage s'est bien déroulé. Source d'enrichissement, de découverte et de relationnel, ces trois mois de stage ont répondu à mes attentes.

Le sujet de stage était on peut le dire innovant dans ce domaine, très peu de retour d'expérience d'accompagnements d'usages sont présents. Dans les prochains mois, les prochaines années, l'accompagnement des usages sera un point essentiel pour les structures qui ont la responsabilité de faire appliquer la Directive Européenne Cadre sur l'eau. Pour répondre à l'objectif fixé de bon état des eaux d'ici 2015, 2021 ou même 2027, il sera nécessaire que les usagers de la rivière et les gestionnaires avancent main dans la main. J'ai bien ressenti durant ce stage que ce milieu qu'est la rivière peut être vraiment un milieu conflictuel de part les multiples usages qui lui sont associées.

Je pense que pour ces projets de remise en état des eaux qui sont ambitieux mais absolument nécessaires, la médiation ou la concertation environnementale sera dans certains cas un point clé pour un bon avancement des différents projets.

Pour revenir à mon travail, j'ai essayé de m'investir au maximum dans l'idée d'apporter des informations nouvelles pour la bonne mise en place de ce CTMA 2011-2015. Malgré le manque de détail de certaines pistes de solutions, j'espère que mon travail aura été tout de même apprécié et sera un plus pour ce futur projet du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.



# Bibliographie

---

## Rapports consultés :

- Document d'objectifs du bassin amont du Thouet Site Natura 2000 N° 40 / FR 5400442, CERA-Environnement, 2004, 105p.
- Ouvrages hydrauliques du Thouet, Mise en place d'un outil d'aide à la décision, CONSTANTIN olivier, 2005, 115p
- Phase 1 : Bilan des actions réalisées, SERAMA, 2009, 180 p.
- Phase 2 : Etat des lieux, diagnostic et définition des enjeux sur les cours d'eau en lien avec l'état des masses d'eau, SERAMA, 2009, 111 p.
- Phase 3 : Propositions de programmation sur la zone d'étude, SERAMA, 2010, 128 p.
- Phase 4 : Déclaration d'intérêts général et document d'autorisation, SERAMA, 2010, 130p.
- Réduire l'accès au cours d'eau sans clôturer, un rêve ou une possibilité, McCLELLAND Hubert, 2003 ,18 p
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Thouet, la nécessité d'une gestion globale et concerté, RUAULT Sylvain, 2005, 84 p.

## Site internet :

- [www.ouest.cuma.fr/entretien](http://www.ouest.cuma.fr/entretien)
- [www.europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/environment](http://www.europa.eu/legislation_summaries/agriculture/environment)
- [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr)
- [www.sagehuisne.org](http://www.sagehuisne.org)
- [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)
- [www.cater.free.fr](http://www.cater.free.fr)
- [www.si-cheran.com](http://www.si-cheran.com)
- [www.valleeduthouet.fr](http://www.valleeduthouet.fr)

# Conclusion

Accueilli dans une structure dynamique, par une équipe de salariés sympathiques sur un territoire à découvrir ou à redécouvrir, mon stage s'est bien déroulé. Source d'enrichissement, de découverte et de relationnel ces trois mois de stage ont répondu à mes attentes.

Le sujet de stage était on peut le dire innovant dans ce domaine, très peu de retour d'expérience d'accompagnements d' usages sont présents. Dans les prochains mois, les prochaines années l'accompagnement des usages sera un point essentiel pour les structures qui ont la responsabilité de faire appliquer la Directive Européenne Cadre sur l'eau. Pour répondre a l'objectif fixé de bon état des eaux d'ici 2015 , 2021 ou même 2027 il sera nécessaire que les usager de la rivière et les gestionnaires avancent main dans la main. J'ai bien ressentit durant ce stage que ce milieu qu'est la rivière peut être vraiment un milieu conflictuel de part les multiples usages qui lui sont associées.

Je pense que pour ces projets de remise en état des eaux qui sont ambitieux mais absolument nécessaires, la médiation ou concertation environnemental sera pour certains cas un point clé pour un bon avancement des différents projets.

Pour revenir a mon travail, j'ai essayer de m'investir au maximum dans l'idée d'apporter des informations nouvelles pour la bonne mise en place de ce CTMA 2011-2015. Malgré le manque de détail de certaines pistes de solutions, j'espère que mon travail aura été tout de même apprécié et sera un plus pour ce futur projet du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet.



# ANNEXE 1 : Questionnaire enquête

## Fiche diagnostic agriculteur

### □ **Systeme d'exploitation :**

Nom de l'exploitation :

Statut de l'exploitation :

Date d'installation / exploitation familiale :  
(*bref historique*)

Production principale : Bovin / Ovin / Caprin / Céréales

Race :

Secondaire :

Nb d'animaux :

SAU :

SFP : (*répartition PP et PT*) :

SCOP : (*si céréalier, détail des surfaces*)

Nb d'hectare irrigué ?

Cultures irriguées ?

volume ?

Moyen d'irrigation ?

Mode de faire valoir : Fermage :

Propriété :

Mode de production : Conventionnel / Raisonnée / Biologique / Autre

Infos système de production : (*vente des produits,....*)

UTH :

Contrat agri-environnement (*ex :MAEt*) en ha :

Type du contrat/ détail :

Des évolutions, des changements à venir :

- Parcelles riverains au Thouet** (*zone influence de l'ouvrage*)

Nb de parcelles riveraines : en Ha :  
en % de la SAU :

Propriétaire ? Locataire ?

Occupation du sol :

Contractualisation de mesures agro-environnemental ?

- Si prairie : (*PN ou PT ?*)

Occupation du sol avant l'année x ?

Quelle gestion ? Pâturage, Fauche ? Chargement ? Fertilisation ? A quelles périodes ?

*Si pâturage :*

Pâturage mixte ?

Comment se fait l'abreuvement des animaux? Combien de point d'abreuvement dans la parcelle ?

La parcelle est - elle clôturée ? Avec quel type de clôture ? (*clôture fixe/mobile*). Les clôture son t-il une contrainte pour vous ? (pose, entretien...)

□ Si culture :

Céréales cultivés sur la parcelle ? Mise en place de rotation ?

Irrigation de la parcelle riveraine ? Par quels moyens d'irrigation ?

Point de pompage pour les parcelles riveraines ? Point de pompages pour les parcelles en hauteur ?

Volumes autorisés ?

□ **Perception et sensibilité de l'agriculteur :**

Quelle vision, perception a-t-il de cette rivière ? Sauvage, anthropique? Qu'est ce quelle représente pour lui ? quels usages en fait-il mise a part pour son activité agricole ?

A-t-il une connaissance de cette rivière ? Dans son ensemble ?

Une idée des problèmes éventuels ?

Essayer de comprendre le degré de sensibilité qu'a l'agriculteur avec la rivière....(*recueillir des phrases de l'agriculteur*)

□ **Hypothèse d'abaissement et Proposition de solutions :**

Dans quelles mesures, l'agriculteur serait prêt à accepter la baisse de la ligne d'eau ?

Si oui développer des hypothèses de travail : si abaissement = pose de clôture. Quel type de clôture préféré ? Pour quel entretien ?

Abreuvement des animaux, pompe de prairie ? Aménagement d'abreuvoir ?

Apporter des éléments techniques, échanger au maximum avec l'agriculteur.





## **ANNEXE 2 : Extrait de document : « Réduire l'accès au cours d'eau sans clôturer, un rêve ou une possibilité », *McCLELLAND Hubert***

### **Des avantages économiques de fournir des eaux de qualité aux animaux**

En Alberta et en Colombie-Britannique, une étude était entreprise pour déterminer les effets de la qualité des eaux des origines différentes sur la production en viande bovine et le comportement des animaux. Par exemple, ils voulaient déterminer les effets de la consommation du fumier dans les eaux d'abreuvement. Quatre étangs d'eau ont été étudiés à 4 fermes expérimentales différentes.

À chaque site, des parcelles ont irradié des étangs dans la forme d'un roue. Dans les parcelles des groupes de 10 taures ou des groupes vache-veau au pâturage ont été fournis avec 3 sortes d'eau. L'eau propre(1), l'eau d'un étang pompé en bacs d'abreuvement(2) et l'eau de l'étang par accès direct(3). Ces essais ont été maintenus pendant 3 à 6 ans aux 4 sites. Des observations ont été faites sur le gain des animaux et le gras dorsal, etc. Des échantillons fécaux ont été analysés pour retracer des parasites et des pathogènes.

Des veaux dont la mère a été fournie avec les eaux d'abreuvement propre ont fait des gains de 9 % plus que les veaux des vaches qui ont consommé de l'eau directement des étangs. Ni le poids des vaches ni le gras dorsal n'ont été affectés négativement. Des taures avec accès à de l'eau d'abreuvement propre avaient des gains 23 % de plus que les taures avec accès direct aux étangs ou à l'eau pompée des étangs.

Des animaux avec une source d'eau propre ont passé plus de temps en croissance et moins de temps au repos que les animaux avec accès à l'eau d'abreuvement pompée des étangs ou avec accès direct aux étangs.

Crêch

Donn

Étang

Paissance

Repos

Activité

Flânaaq

Abreuvement

# Résumé

---

Situé au cœur de la Vallée, sur la commune rural de Saint Lamairé en Deux-Sèvres, le Syndicat Mixte de la Vallée de Thouet m'a ouvert ses portes durant trois mois pour que je réalise mon stage validant la licence professionnelle Gestion des Espaces Naturels par l'agriculture.

Collectivité locale rassemblant 42 communes adhérentes, cette structure développe deux compétences : la compétence tourisme pour la valorisation de la vallée et une compétence rivière pour assurer sa gestion et son entretien.

Coté rivière, le syndicat mixte est en pleine phase de préparation d'un nouveau contrat avec la mise en place d'un outil de l'agence de l'eau Loire Bretagne : Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques. Cet outil a pour objectif de répondre au bon état des aux d'ici 2015 demandé par la Directive Européenne Cadre sur l'Eau. Dans ce projet, un programme d'actions répondant à différentes altérations sur la rivière a été mis en place et voté par les élus du syndicat. Une des actions de ce programme pluriannuel 2011 -2015 sera la modification de certains ouvrages hydrauliques sur le Thouet qui en est aujourd'hui saturés (115 ouvrages pour 120 km de rivières). Suite à ces travaux prévus sur une trentaine d'ouvrages, la ligne d'eau va baisser impactant certains usages tels que l'usage agricole.

Mon travail s'est porté sur l'accompagnement de ces usages agricoles suite à la baisse de la ligne d'eau avec l'idée d'apporter des moyens et des mesures accompagnements pour cet usage. Après avoir réalisé des entretiens auprès d'agriculteurs sur différents sites qui feront l'objet de travaux, des pistes de solutions techniques ressortent et sont présenter à l'intérieur de ce dossier. Mise à part l'apport de solutions techniques, des moyens de communication et de médiation seront surement à mettre en place pour une bonne acceptation du projet.

Mots clés : Le Thouet - Ouvrages hydrauliques - DCE - Usages agricoles - Moyens d'accompagnement